



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

DL_459_2025

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

Nombre de membres

En exercice :	35
Présents :	24
Votants :	31
Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	7

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Publié le

03.07.2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le 13 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Étaient présents

Monsieur Yann BOMPARD, Monsieur Denis SABON, Madame Marie-Thérèse GALMARD, Madame Joëlle EICKMAYER, Monsieur Jonathan ARGENSON, Madame Muriel BOUDIER, Monsieur Claude BOURGEOIS, Madame Marcelle ARSAC, Monsieur Xavier MARQUOT, Madame Catherine GASPA, Monsieur Patrice DUPONT, Madame Christiane LAGIER, Madame Christiane JOUFFRE, Madame Chantal GRABNER, Monsieur Jean-Michel BOUDIER, Monsieur Patrick PAGE, Madame Joëlle CHALANDON, Monsieur Cédric ARCHIER, Monsieur Jean-Pierre PASERO, Monsieur Bernard VATON, Monsieur Christian GASTOU, Madame Fabienne HALOUI, Monsieur Patrick SAVIGNAN, Madame Frédérique VIDAL

Absents représentés

Monsieur Armand BEGUELIN représenté(e) par Monsieur Xavier MARQUOT, Monsieur Michel BOUYER représenté(e) par Monsieur Jean-Michel BOUDIER, Monsieur Pierre MARQUESTAUT représenté(e) par Monsieur Claude BOURGEOIS, Madame Valérie ANDRES représenté(e) par Madame Catherine GASPA, Madame Aline LANDRIN représenté(e) par Monsieur Patrice DUPONT, Monsieur Nicolas ARNOUX représenté(e) par Madame Marie-Thérèse GALMARD, Madame Céline BEYNEIX représenté(e) par Madame Marcelle ARSAC, Monsieur Jean-Dominique ARTAUD représenté(e) par Monsieur Denis SABON, Madame Carole NORMANI représenté(e) par Monsieur Christian GASTOU

Absent(s)(es)

Madame Marie-France LORHO, Monsieur Ronan PROTO

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine GASPA est nommé(e) secrétaire de séance à l'unanimité.

DL_459_2025

Rapporteur : Monsieur Denis SABON

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL AU PROJET DU SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIAL (SCoT)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du SCOT d'Avignon n°2025-09 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du SCOT du Bassin de vie d'Avignon ;

Vu le courrier recommandé AR n°2C16692390992 du 10 avril 2025, reçu le 14 avril 2025, demandant à la commune de rendre un avis dans un délai de trois mois ;

Considérant que les élus de la commune ont participé à l'élaboration du SCOT, qu'ils ont pu librement formuler leurs remarques ;

Considérant que la commune doit figurer dans le périmètre d'un SCOT valide ;

Considérant que la procédure de révision du SCOT a été menée conformément aux attendus.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de SCOT tel qu'il a été arrêté par la délibération n°2025-09 du comité syndical du SCOT du bassin de vie d'Avignon,

Article 2 : La présente délibération sera transmise au comité syndical.

A l'unanimité,

- 24 Pour

- 7 Abstention(s)

Monsieur Jean-Pierre PASERO, Monsieur Bernard VATON, Madame Carole NORMANI, Monsieur Christian GASTOU, Madame Fabienne HALOUI, Monsieur Patrick SAVIGNAN, Madame Frédérique VIDAL

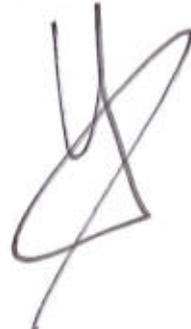
- 2 Ne prennent pas part au vote

Madame Marcelle ARSAC, Madame Céline BEYNEIX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Catherine GASPA



LE MAIRE
Yann BOMPARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 7 Avril 2025

DCS n°2025-09
Date de convocation : 28 Mars 2025
Délégués en exercice : 48
Titulaires : 31 Suppléants : 8 Absents non remplacés : 9
Quorum : 25
Votants : 39

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Paul-Roger GONTARD, Mme Cécile HELLE, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISSE, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Franck JOUSSELIN, M. Pierre JOUVENAL, M. Patrick SANDEVOIR, M. Michel BERARDO, M. Yvan BOURELLY, M. Joël GUIN, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Christian GROS, M. Stéphane MICHEL, M. Stéphane GARCIA, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Claude AVRIL, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, M. Thierry VERMEILLE, M. Fabrice LEAUNE, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAI, M. CONDRAN, M. Joseph SAURA, Mme Florence GOURLOT.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Joël PEYRE représenté par M. Julien DE BENITO.
M. Claude MOREL représenté par Mme Dominique LIBES
Mme Aurore CHANTY représentée par Dominique ANCEY
M. Serge MALEN représenté par M. Lionel FISHER.
M. Jacques DEMANSE représenté par M. Philippe ARMENGO.
M. Michel DOUCENDE représenté par M. Jean-Marc BORIE
Mme Christine WINKELMANN représenté par M. Vincent FAURE
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Fulgencio BERNAL (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ (Excusée), Mme Claudine MAFFRE (Excusée), M. Yann BOMPARD (Excusé), M. Xavier MARQUOT (Excusé), M. Denis SABON (Excusé).

Assistaient également : Julie RIMBOT (SMBVA), Clairemde ROBICHON (SMBVA), Céline GEORGES (SMBVA), Florence FARRUGIA (CASC), Emilie MATHIEU (CCPOP).

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Révision du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon sur le périmètre élargi du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon - Bilan de la concertation et Arrêt du projet

Rapporteuse : Pascale BORIES

Madame la Présidente rappelle que par délibération n°2022-13 du 22 mai 2022, le Syndicat Mixte du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon a engagé les travaux de révision générale du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Bassin de Vie d'Avignon sur le périmètre élargi du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon. En effet, depuis 2011, le périmètre a été élargi aux communes d'Orange, Pujaut, Sauveterre et Roquemaure ainsi qu'à la communauté de communes d'Aygués Ouvèze en Provence, et a pris en compte la dissolution de la communauté de communes de la côte du Rhône Gardoise.

Elle rappelle les objectifs de la révision poursuivis :

- Définir une stratégie d'aménagement et de développement équilibré pour le territoire du Bassin de Vie d'Avignon à horizon de 20 ans, intégrant les nouvelles perspectives démographiques et économiques, avec les besoins correspondants notamment en logements, activités économiques, équipements, commerces, services, et consolidant l'armature territoriale comme élément charnière de la territorialisation du développement.

Cette stratégie doit permettre de poursuivre un cadre de vie de qualité à l'ensemble des populations présentes et futures en créant les conditions d'ancrage et d'accueil pour les habitants et les entreprises. Pour ce faire, le SCoT doit notamment viser à conforter l'attractivité du cœur urbain autour d'Avignon et de la polarité de secteur d'Orange, dont le rayonnement bénéficie à l'ensemble du territoire.

- Affirmer la position du territoire à l'échelle du delta rhodanien en valorisant l'ensemble de ses atouts : sa situation géographique stratégique, son attractivité résidentielle et économique, son patrimoine et sa notoriété culturelle et touristique, son cadre de vie de qualité, notamment paysagé, son hyper-accessibilité, la présence du Rhône, la présence de sites d'envergure métropolitaine (Avignon intra-muros, Avignon Confluence ...). En jouant son rôle de centralité du delta rhodanien le SMBVA, à travers le SCoT, souhaite contribuer à la mise en œuvre des politiques régionales définies notamment dans le cadre des SRADDET et SRDEII de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Occitanie.
- Valoriser le Rhône, en tant que richesse commune à l'échelle du Bassin de Vie et porteur d'identité en s'appuyant sur toutes ses dimensions : opportunité de report modal pour le transport de marchandises, continuité écologique d'intérêt européen, vecteur de développement économique et touristique (Via Rhône, tourisme fluvial ...).
- Répondre aux besoins en logements d'un point de vue quantitatif et qualitatif en permettant à la fois aux ménages du territoire de réaliser leurs parcours résidentiels et d'attirer de nouveaux habitants. Fixer un cadre permettant une plus grande coordination des politiques intercommunales de l'habitat dans un souci de solidarité territoriale et d'une meilleure lisibilité notamment vis-à-vis des porteurs de projet. Prendre en compte la diversité des besoins y compris ceux des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.
- Organiser le développement économique du territoire pour implanter au bon endroit, la bonne entreprise, en ancrant les filières d'excellence du territoire, en repositionnant l'économie productive sur le bassin de vie, en recentrant le développement des entreprises locale et en soutenant l'économie sociale et circulaire
- Élaborer un volet commercial et artisanal avec le document d'aménagement artisanal et commercial intégrant les nouvelles possibilités de régulation, en y intégrant désormais aussi un volet logistique (DAACL). Ce document constituera un cadre de référence commun sur les questions d'aménagement commercial pour les EPCI et les communes qui composent le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon. L'objectif consiste notamment à définir les orientations et objectifs en matière de localisation préférentielle des commerces, en permettant notamment de renforcer l'attractivité des centres villes, d'impulser la mutation et la diversification des zones commerciales, de limiter la consommation de l'espace induit par le commerce, et de gérer plus efficacement les déplacements induits par les pratiques de consommation. La reconquête des centralités, l'optimisation des zones commerciales et l'accompagnement de leur mutation doivent être confortés.

- Valoriser l'agriculture en tant que fonction économique majeur du territoire, en lui permettant d'accroître son potentiel nourricier pour répondre aux besoins alimentaires locaux. Protéger les terres agricoles comme espaces de ressources pour la population, participant au cadre de vie et à la qualité des paysages.
- Identifier et préserver les réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors écologiques qui concourent à la qualité environnementale du territoire. Valoriser et intégrer la trame verte et bleue en tant que composante à part entière du projet de territoire et mettre en évidence toutes les aménités rendues par la nature qu'elle soit remarquable/emblématique ou ordinaire. Préserver la ressource en eau en proposant un projet en adéquation avec cette dernière.
- Poursuivre la politique de sobriété foncière par la limitation de la consommation de l'espace et l'intégration de la trajectoire tendant au ZAN (zéro artificialisation nette) dans une logique de développement équilibré du territoire notamment avec les possibilités de renouvellement urbain et d'optimisation de la densité des espaces urbanisés, tenant compte aussi des différents enjeux de qualité urbaine, architecturale et environnementale
- Promouvoir, dans le prolongement des orientations actées dans le SCoT approuvé en 2011, un mode de développement urbain qui articule davantage aménagement et mobilité en mobilisant notamment le potentiel de développement et de renouvellement urbain des quartiers de gare et des secteurs desservis ou desservables par des transports en commun notamment tramway, TCSP, ...
- Définir un projet de territoire qui compose avec les risques notamment ceux liés aux inondations, ainsi que les pollutions et nuisances de toute nature. L'objectif consiste également à mieux les intégrer dès la conception des projets en développant des modes d'urbanisation innovants.
- Favoriser la transition écologique, énergétique et climatique, notamment la lutte contre les émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, et l'accroissement du stockage de carbone dans les sols et les milieux naturels; promouvoir l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables; améliorer des performances énergétiques et promouvoir le développement des communications électroniques.

Madame la Présidente rappelle ensuite que conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, le Comité Syndical a défini dans le cadre de cette nouvelle élaboration du projet de révision du SCOT les modalités de la concertation suivantes :

- L'information du public sur le projet de nouveau SCoT, par la diffusion d'informations et de documents selon les modalités suivantes :
 - La mise à disposition du public sur internet du dossier du projet de révision du SCoT avec les documents et les plans correspondants, voire les avis requis à ce stade, au fur et à mesure de l'avancement du projet, à l'adresse suivante : www.scot-bva.fr, qui sera librement accessible et mis à jour ;
 - La mise à disposition du public sur internet du dossier du projet de révision du SCoT avec les documents et les plans correspondants, voire les avis requis à ce stade, au fur et à mesure de l'avancement du projet, sur support papier au siège du SMBVA – 164, Avenue de Saint-Tronquet- Vaucluse Village – Bâtiment Le Consulat – 84130 LE PONTET, aux jours et heures ouvrables habituels.
- La participation du public avec :
 - La mise à disposition de registres papiers, au siège du SMBVA – 164, Ave de Saint-Tronquet- Vaucluse Village – Bâtiment Le Consulat – 84130 LE PONTET et de chaque EPCI adhérent, aux jours et heures ouvrables habituels, sur lesquels le public pourra faire des observations et propositions écrites ;
 - La possibilité d'adresser des observations et propositions écrites par voie postale, à l'adresse suivante : Mme la Présidente du Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon – 164, Avenue de Saint-Tronquet – Vaucluse Village – Bâtiment Le Consulat – 84130 LE PONTET ;

- La possibilité de formuler des observations écrites par voie électronique sur le site internet à l'adresse suivante : contact@scot-bva.fr
- L'organisation de réunions publiques, au moins aux étapes clés de la procédure (débat PAS, élaboration du DOO). Les modalités de tenue de ces réunions (dates, horaires et lieux) seront renseignées en temps utile via plusieurs canaux d'information : sur le site internet (à l'adresse suivante www.scot-bva.fr), par affichage au siège du SMBVA, par voie de presse ou de bulletins municipaux ou EPCI

Bilan de la Concertation

Madame la Présidente expose que la concertation a été mise en œuvre dans le cadre des modalités précitées, tout au long de l'élaboration du projet de révision du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon. Le déroulement et le résultat de cette concertation sont détaillés dans le bilan de la concertation annexé à la présente délibération.

Dès le mois de juillet 2022, des registres de concertation ont été mis en place aux sièges du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon et des 4 EPCI du territoire composant le SCOT :

- Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat
- Communauté de Communes des Pays d'Orange en Provence
- Communauté de Communes d'Aygues Ouvèze en Provence

Un dossier concernant le projet de révision du SCOT a également été constitué et mis à disposition en version papier au siège du SMBVA. Au démarrage en juillet 2022, il comportait plusieurs documents (détaillés dans le bilan de concertation annexé à la délibération) dont une note explicative de la démarche, la délibération de prescription du projet de révision, la charte d'urbanisme commerciale, le bilan des 6 ans de mise en œuvre du SCOT de 2011 et un document d'information sur la prise en compte de la loi Climat et Résilience.

Ce dossier a été mis à jour au fur et à mesure de l'avancée de la démarche avec les publications sur l'analyse des données issues de l'étude sur le Mode d'Occupation du Sol et sur l'analyse socio-démographique du territoire du Bassin de Vie d'Avignon, le bilan final d'application du SCOT approuvé en 2011, les rapports d'activités, la délibération de débat du PAS et le document PAS, les présentations réalisées pour les réunions publiques et synthétisant le diagnostic, le PAS et le DOO/DAACL.

Tout ces éléments étaient également disponibles sur le site internet du SMBVA.

Le SMBVA a engagé début 2024 une campagne d'information a été lancée avec des affiches à destination du public sur « La révision du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon : où en est la procédure ? » afin de resituer la démarche, réexpliquer le contexte et donner les informations structurantes afin de pouvoir préparer la tenue des réunions publiques par la suite.

6 réunions publiques se sont ensuite tenues dans des communes réparties entre le Nord et le Sud du territoire, ainsi que le Gard et le Vaucluse, afin de toucher un maximum de personnes :

- Pour la présentation du diagnostic : Les 18 et 20 mars 2024 à Courthézon et Le Pontet
- Pour la présentation du PAS : Les 10 et 11 juin 2024 à Sérignan du Comtat et Les Angles
- Pour la présentation du DOO : Les 28 janvier et 4 février 2025 à Orange et Althen des Paluds

A chaque réunion, une synthèse du contenu des documents présentés a été réalisée.

Les habitants présents ont soulevé de nombreuses remarques et questions tout au long des présentations qui ont permis des échanges constructifs lors de ces réunions.

Ainsi, les réponses ont pu être apportées directement par le SMBVA tout au long des échanges (cf annexe à la présente délibération) :

- Une partie des observations s'est portée sur la demande de précision sur le contenu du document concernant les objectifs et orientations de certaines thématiques (sur l'approfondissement de certains sujets : préservation de la biodiversité et ressource en eau, mobilités (logistiques, gares, modes doux), logements/habitat et densités, devenir des espaces agricoles, ZAN et adéquation par rapport aux projections démographique, le commerce) : les précisions et compléments ont été apportés par le SMBVA et les sujets ont été approfondis

durant la réunion publique. Quelques observations ont été prises en compte afin de compléter et d'enrichir le document.

- D'autres observations portaient sur des demandes ne relevant pas du rôle du SCOT (modification du périmètre, approfondissement de sujets de manière trop précise etc.) : le SMBVA a reprécisé le rôle et le cadre du SCOT, ainsi que ses limites.
- Le dernier lot d'observations a porté sur des demandes de précisions de certains objectifs et orientations, qui ont déjà été intégrées dans le document : le SCOT a précisé que tout ne pouvait pas être approfondi lors des réunions publiques mais que beaucoup de précisions et d'éléments seront expliqués et développés dans les documents.

En résumé, les observations formulées relèvent de demandes de compléments, de précisions sur les éléments présentés et ne soulèvent aucune opposition de principe au projet de révision du SCOT.

Ces remarques ont été constructives et ont permis au SMBVA d'être plus attentif sur la manière de rédiger le document, de présenter et d'expliquer les enjeux et les orientations de manière claire et compréhensible en veillant à la cohérence de l'ensemble du projet de SCOT.

Des observations écrites ont également pu être formulées tout au long de la démarche :

Une remarque a été formulée le 23-02-2025 par une habitante d'Uchaux dans le registre mis à disposition à la communauté de communes d'Aygues Ouvèze en Provence et relève les points suivants : Il est regretté une communication insuffisante et trop tardive sur le projet de révision de SCOT, qui ne permet pas aux habitants de comprendre et de s'exprimer, au regard pourtant de l'importance du projet notamment concernant ses impacts environnementaux. L'habitante souhaite donc connaître les modalités relatives à l'enquête publique, dernier moment pour les habitants de pouvoir s'exprimer et faire entendre leurs préoccupations et suggestions. Elle souhaite que le mode de communication soit adapté afin de mieux mobiliser la communauté

- ⇒ Le Syndicat Mixte du SCOT a respecté les modalités de concertation qui ont été définies et a communiqué durant l'élaboration du projet ainsi qu'en amont des réunions publiques en s'appuyant sur ses propres supports de communication ainsi que sur ceux de chaque communes et intercommunalités du territoire pouvant être mobilisés. Le projet n'étant pas aujourd'hui arrêté, il n'est pas encore possible de déterminer les modalités de déroulé de l'enquête publique. Dès que cela sera enclenché, le syndicat mixte du Bassin de Vie d'Avignon transmettra l'ensemble des informations qui permettront aux habitants de pouvoir y participer.

Le public était également informé qu'il pouvait contacter par mail le SMBVA à l'adresse suivante contact@scot-bva.fr, ou depuis le site internet et également par voie postale.

Plusieurs remarques ont été formulées par mail et des réponses ont été systématiquement apportées par le SMBVA :

En avril 2024, une habitante demandait les dates des prochaines réunions publiques

- ⇒ Il a été précisé que les dates seraient communiquées dès qu'elles seraient connues.

En mars 2024, le Président de l'association « bien vivre à Sérignan du Comtat » a soulevé une question sur l'impact de la déviation d'Orange en cours de travail sur sa partie sud (portée par le CD84) ainsi que le fait que les deux derniers secteurs (3 et 4) ne sont qu'en phase d'étude, ce qui risque de reporter le flux routier sur Camaret et Sainte Cécile les vignes. Il est souhaité que la réalisation de ces phases soient inscrites dans le SCOT

- ⇒ Cette déviation est bien inscrite et identifiée dans le projet de SCOT.

Le Président de l'association « bien vivre à Sérignan du Comtat » a également soulevé plusieurs questionnements lors d'un mail de juin 2024 pour que cela soit évoqué lors de la réunion publique du 10 juin 2024 (cohérence du périmètre, démographie, mobilités, nuisances, risques, réchauffement climatique, ressource en eau)

- ⇒ La remarque a été rapportée lors de la réunion publique du 10 juin 2024 à Sérignan du Comtat et des réponses y ont été apportées (cf Bilan de la concertation annexé)

En Février 2025, l'habitante ayant fait une remarque dans le registre de concertation a écrit au préalable plusieurs mails afin d'avoir des informations sur les dernières réunions publiques, concernant la concertation qui a été mise en place durant l'élaboration, le rôle des communes dans le relais des

informations sur la révision du SCOT ainsi que pour avoir des informations spécifiques sur la commune d'Uchaux au niveau du SCOT.

- ⇒ Une réponse a été apportée à chacun des mails en précisant que le diagnostic était réalisé à l'échelle du SCOT et non détaillé à l'échelle communale, même si certains éléments pouvaient être plus localisés, en redonnant les dates de réunions publiques et rappelant le processus de concertation mis en place, en expliquant le rôle des communes dans la transmission de l'information et en redonnant les liens vers les informations du dossier de révision sur le site internet.

En mars 2025, une demande d'information sur des études précises sur le ruissellement des eaux pluviales, notamment sur le secteur d'Urbain V a été demandé

- ⇒ Le SCOT ne dispose pas d'études de ce type et n'a pas la connaissance d'études spécifiques à ce sujet.

Les observations écrites formulées tout au long de la démarche ne soulèvent aucune opposition de principe au projet de révision du SCOT.

Il est à noter qu'une démarche de co-construction du projet a été menée aussi avec les élus du territoire à travers des bureaux thématiques et élargis aux maires, un séminaire, des rencontres, outre le travail conduit avec les partenaires institutionnels dans le cadre de l'élaboration du projet. Un travail spécifique a été conduit aussi avec les agriculteurs et acteurs du monde agricole pour conforter en particulier la connaissance du territoire et des enjeux de demain.

Conformément à l'article L103-6 du code de l'urbanisme, il est proposé aujourd'hui d'arrêter le bilan de concertation mise en œuvre dans le cadre de cette nouvelle élaboration du projet de révision du SCOT du Bassin de vie d'Avignon, tel qu'exposé ci-avant et détaillé en annexe de la présente délibération.

Arrêt du Projet

Cette période de travail et d'études depuis la prescription de la nouvelle révision du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon, a permis aujourd'hui d'aboutir à l'élaboration d'un projet.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'arrêter le projet de révision du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon, élaboré sur son périmètre élargi, tel qu'annexé à la présente délibération et constitué :

- D'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui spécifie les choix stratégiques et les orientations politiques du territoire,
- D'un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), qui fixe le cadre des modalités d'application du SCOT, avec y compris le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL),
- Des Annexes composées :
 - D'un diagnostic territorial ;
 - De l'Etat Initial de l'Environnement,
 - De la justification des choix retenus pour établir le PAS et le DOO,
 - De l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma, une justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientations et d'objectifs,
 - De l'Évaluation Environnementale

Les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ont été débattues en Comité Syndical du 30 septembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L143-18 du Code de l'Urbanisme.

Le Projet d'Aménagement Stratégique se compose ainsi de trois grands défis permettant de structurer l'aménagement du territoire du Bassin de Vie d'Avignon à horizon 20 ans :

- Défi 1 : Affirmer le bassin de vie d'Avignon comme centralité de l'espace Rhodanien en intensifiant ses leviers de rayonnement
- Défi 2 : Engager la résilience du bassin de vie d'Avignon face au changement climatique
- Défi 3 : Offrir un cadre de vie attractif et de qualité en réussissant la sobriété foncière

Le DOO traduit les orientations stratégiques du PAS en fixant des objectifs et des orientations devant permettre de les atteindre. Il se structure de la même manière que le PAS, afin de faciliter la lecture et la cohérence entre les deux documents. Le DOO en outre Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), s'articule autour des trois mêmes défis que le PAS :

- Le Défi n°1 aborde les volets de l'organisation équilibrée entre les villes et les villages et le volet de la mobilité durable efficaces
- Le Défi n°2 aborde les volets de protection des ressources naturelles du territoire, la préservation de la ressource en eau, l'aménagement garantissant la sécurité et la santé des populations ainsi que la transition énergétique
- Le Défi n°3 territorialise plus spécifiquement les objectifs chiffrés pour réussir la trajectoire ZAN adaptée au territoire, mais également autour du volet de la qualité pour bien vivre dans nos villes et villages et s'engager dans une dynamique territoriale et solidaire.

Ce projet de révision du SCOT à arrêter est marqué par une ambition mesurée et équilibrée du développement du territoire du Bassin de Vie d'Avignon à horizon 20 ans, tenant compte de la réalité des dynamiques en cours mais également de son rôle central dans le grand territoire. La projection démographique de 0,5% de croissance par an, la production de logement ambitionnée et la volonté de création de 13000 s'inscrit dans le renforcement du dynamisme du Bassin de Vie d'Avignon, l'ancrage des activités présentes permettant aux habitants d'accéder à l'emploi sur le territoire tout en y vivant en pouvant s'y loger et s'y déplacer de manière optimale.

La territorialisation de ces objectifs est adossée à une armature territoriale s'appuyant sur le rôle et les spécificités de chaque commune du territoire à l'échelle du Bassin de Vie d'Avignon. Ainsi, le SCOT se veut équitable dans son organisation afin que chaque territoire puisse être accessible, accueillir des habitants, produire des logements, développer de l'activité économique, une offre en équipements et en services à la population en cohérence avec ses besoins.

Il s'inscrit pleinement dans les enjeux de sobriété foncière et de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en visant un besoin de 619ha entre 2025 et 2045 pour le développement global du territoire, toute thématique confondue. Cette ambition économe en foncier correspond à la volonté du SCOT de préserver durablement les espaces agricoles, le terroir et l'activité que cela génère, de même que la qualité de nos paysages typiques de la Provence, des espaces naturels et de la biodiversité qui le composent. Cela participe ainsi à l'intégration des enjeux actuels de résilience et d'adaptation aux changements climatiques, consolidée par la plus forte prise en compte des enjeux autour de la ressource en eau, du développement des énergies renouvelables avec une enveloppe foncière dédiée, et enfin le fait de vivre avec les risques.

Le projet de SCOT est prêt en l'état à être arrêté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants, L. 143-1 et suivants, L. 143-28, L. 143-29 et L. 143-30, R143-1 et suivants, pris dans leur version applicable à la présente procédure,

Vu l'ordonnance n° 2020-744 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale du 17 juin 2020,

Vu l'ordonnance n°2020-745 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme du 17 juin 2020,

Vu la loi n° 2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021,

Vu la loi n° 2023-630 visant à faciliter la mise en oeuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux du 20 juillet 2023,

Vu l'arrêté interpréfectoral du Vaucluse et du Gard n°50 du 30 Septembre 2003 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin de Vie d'Avignon,

Vu l'arrêté interpréfectoral du Vaucluse et du Gard n°80 du 29 Décembre 2003 portant constitution du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon

Vu la délibération n°2011-30 du 16 décembre 2011 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Vie d'Avignon,

Vu l'arrêté Préfectoral de Vaucluse n°2013295-0010 du 22 Octobre 2013 prescrivant l'intégration de la Commune d'Orange à la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze,

Vu l'arrêté inter-préfectoral de Vaucluse et du Gard n°2013302-0003 du 29 Octobre 2013 portant intégration des Communes de Pujaut et Sauveterre à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,

Vu l'arrêté inter-préfectoral de Vaucluse et du Gard du 8 Septembre 2016 portant extension de périmètre de la communauté d'agglomération du Grand Avignon étendue aux communes de Montfaucon et Roquemaure,

Vu l'arrêté inter-préfectoral de Vaucluse et du Gard du 28 Décembre 2017 portant retrait de la commune de Montfaucon de la communauté d'agglomération du Grand Avignon,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 Septembre 2016 portant extension de périmètre de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat étendue aux Communes de Bédarrides et de Sorgues,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 Mai 2017 portant modification du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon (adhésion de la Communauté de Communes Aygues-Ouvèze-en-Provence),

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-11-02-B3-001 du Gard du 2 Novembre 2017 portant dissolution de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise,

Vu la délibération n°2022-13 du Comité Syndical du 22 mai 2022 portant sur la nouvelle prescription de la révision du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon sur le périmètre élargi du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation,

Vu la délibération n°2024-15 du Comité Syndical du 30 septembre 2024 prenant acte du Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique

Considérant le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Considérant le projet de révision du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon, élaboré sur le périmètre élargi du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, tel qu'annexé à la présente délibération

Le Bureau Syndical, réuni le 24 mars 2025 a émis un avis favorable sur ce projet qui sera soumis au Comité Syndical,

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,

Après avoir entendu la rapporteure,

Le Comité Syndical :

- ARRETE le bilan de la concertation, tel que sus-exposé et détaillé en annexe de la présente délibération,
- ARRETE le projet de révision du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon tel qu'annexé à la présente délibération,
- DIT que le projet de SCOT est soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées, autres personnes publiques et organismes visés aux conformément aux dispositions des articles L.143-20, L.132-7, L.132-8 et R104-23 du Code de l'urbanisme,
- DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, aux sièges des EPCI et dans les Mairies des communes membres concernées
- AUTORISE la Présidente à accomplir toutes les formalités liées à l'exécution de la présente délibération

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 38
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1 (M. Franck JOUSSELIN)

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification;

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY



La Présidente
Pascale BORIES



Affichée le : 09/04/2025



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

DL_460_2025

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

* * * *

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

Nombre de membres

En exercice :	35
Présents :	24
Votants :	31
Pour :	31
Contre :	00
Abstention :	00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Publié le 03.07 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le 13 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Étaient présents

Monsieur Yann BOMPARD, Monsieur Denis SABON, Madame Marie-Thérèse GALMARD, Madame Joelle EICKMAYER, Monsieur Jonathan ARGENSON, Madame Muriel BOUDIER, Monsieur Claude BOURGEOIS, Madame Marcelle ARSAC, Monsieur Xavier MARQUOT, Madame Catherine GASPA, Monsieur Patrice DUPONT, Madame Christiane LAGIER, Madame Christiane JOUFFRE, Madame Chantal GRABNER, Monsieur Jean-Michel BOUDIER, Monsieur Patrick PAGE, Madame Joelle CHALANDON, Monsieur Cédric ARCHIER, Monsieur Jean-Pierre PASERO, Monsieur Bernard VATON, Monsieur Christian GASTOU, Madame Fabienne HALOUI, Monsieur Patrick SAVIGNAN, Madame Frédérique VIDAL

Absents représentés

Monsieur Armand BEGUELIN représenté(e) par Monsieur Xavier MARQUOT, Monsieur Michel BOUYER représenté(e) par Monsieur Jean-Michel BOUDIER, Monsieur Pierre MARQUESTAUT représenté(e) par Monsieur Claude BOURGEOIS, Madame Valérie ANDRES représenté(e) par Madame Catherine GASPA, Madame Aline LANDRIN représenté(e) par Monsieur Patrice DUPONT, Monsieur Nicolas ARNOUX représenté(e) par Madame Marie-Thérèse GALMARD, Madame Céline BEYNEIX représenté(e) par Madame Marcelle ARSAC, Monsieur Jean-Dominique ARTAUD représenté(e) par Monsieur Denis SABON, Madame Carole NORMANI représenté(e) par Monsieur Christian GASTOU

Absent(s)(es)

Madame Marie-France LORHO, Monsieur Ronan PROTO

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine GASPA est nommé(e) secrétaire de séance à l'unanimité.

DL_460_2025

Rapporteur : Monsieur Denis SABON

ARRÊT DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (PVAP) DANS LE CADRE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)

Vu Le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du patrimoine, et notamment ses articles L.631-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-2 définissant les modalités de concertation ;

VU le Code de l'environnement, et notamment l'article R.122-17 ;

Vu La loi LCAP du 7 juillet 2016 introduisant les SPR dont les modes de gestion s'opèrent sous forme de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) ;

Vu le décret du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2018 fixant le modèle de légende graphique des règlements des PVAP ;

Vu la délibération n°2021-470 du Conseil municipal validant le périmètre du SPR ;

Vu l'arrêté ministériel délimitant le périmètre du SPR publié au Journal Officiel le 15 mars 2023 ;

Vu la composition de la Commission Local des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR) validée par M.le Préfet de Vaucluse le 24 juillet 2024 ;

Vu l'avis favorable de la CLSPR réunie le 3 juin 2025 ;

Vu la sollicitation de la Mission Régional d'Autorité Environnementale (MRAE) ;

Considérant l'avancée sur le projet de règlement du PVAP dans le cadre du SPR après de nombreuses réunions avec les services de l'État et que l'étude touche à sa fin ;

Considérant que la CLSPR a été réunie à deux reprises et a émis un avis favorable, notamment le 3 juin 2025 où le règlement a été voté à l'unanimité des membres présents ;

Considérant que le projet de règlement est suffisamment avancé pour être présenté en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) ;

Considérant le projet de PVAP tel qu'annexé à la délibération, notamment le rapport de présentation, et ses plans annexés ainsi que le règlement écrit et graphique annexé ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : D'arrêter le PVAP tel qu'annexé à la délibération ;

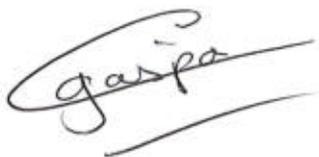
Article 2 : D'autoriser M.le Maire à saisir le Préfet de Région et à présenter le PVAP à la CRPA d'Aix en Provence ;

Article 3 : De consulter les Personnes publiques et Associées (PPA) et de réaliser l'enquête publique (art D.631-9 du code du patrimoine).

A l'unanimité,

- 31 Pour
- 2 Ne prennent pas part au vote
Madame Marcelle ARSAC, Madame Céline BEYNEIX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Catherine GASPA



LE MAIRE
Yann BOMPARD



23
24
25
26

Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la ville d'Orange



Ville
d'Orange

PVAP



Rapport de Présentation

TITRE I. Documents réglementaires:
I.A. Rapport de présentation

Service de l'état:
ledap de Vaucluse
Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Croix
Raphèle
13280 Arles
T e l : 0490961976
architectes@wood-associés.com
Cyril Gira Peyragole
441 La Reclusse Fouquet
30140 MALET
Cyril.Gira@orange.fr

Avril 2025

Dossier approuvé le :

Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la ville d'Orange



Ville
d'Orange

PVAP

Contenu du PVAP: TITRE I. Documents réglementaires

I.A. Rapport de présentation

I.B. Plan du PVAP:

I.B.a. Plan de protection

I.B.b. Plan de typologie

I.C. Règlement du PVAP

I.D. Annexes au règlement

I.D.a. Cahier de recommandation

Illustration du règlement

I.D.b. Orientations d'aménagements des cônes de vues

I.D.c. Listes des éléments particuliers d'Orange

TITRE II. Annexes au PVAP, arpentage

II.A. Arpentage Langes

II.B. Arpentage Pont-Neuf

II.C. Arpentage Saint-Martin

II.D. Arpentage Pourtoules

II.E. Arpentage faubourg est

II.F. Arpentage faubourg ouest

II.G. Arpentage faubourg nord

II.H. Arpentage faubourg sud

Rapport de Présentation

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèie
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Sommaire du rapport de présentation :



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
Sommaire

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tél : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Préambule	5
1-Etat des Lieux	6
a. Protections actuelles, monuments historiques	
b. Liste des Monuments Historiques, patrimoine du XXe siècle et Edifices Majeurs	
c. Protections actuelles : site Patrimonial Mondial de l'UNESCO	
d. Dans la continuité des objectifs du Plan Local d'Urbanisme	
e. Rappel du Site Patrimonial Remarquable	
2-Chronologie historique	12
a. Emprise de la ville historique	
b. Les fondements de la ville	
c. La naissance de l'évêché puis du comté d'Orange	
d. Le comté d'Orange devient une principauté	
e. La principauté des Nassau, un bastion protestant	
f. La forteresse de Maurice De Nassau et la fin de la principauté	
g. Le développement économique de la ville	
h. Un siècle d'industrialisation et de développement urbain	
i. La ville se modernise	
j. Les évolutions récentes	
3-Evolution et caractéristiques urbaines	24
a. L'Orange Antique superposée au centre ancien & L'emprise de la ville médiévale	
b. La ville et son Château	
c. Un tissu urbain hérité du Moyen-âge	
d. De la fin de la principauté des Nassau à aujourd'hui	
e. Evolution du tissu urbain	
f. Evolutions du tissu et caractéristiques urbaines	
g. Superposition de la ville bâti et ses extensions de 1856, 1923, 1945 et 2019	
4-Le contexte paysager	32
a. Une ville implantée au cœur de la plaine alluviale de l'Aigue	
b. Une situation singulière : une ville implantée au point bas du bassin versant	
c. Une situation singulière : une ville implantée au piémont nord de la colline Saint Eutrope	
d. Les cours plantés : le cour de Saint-Martin et des Pourtoules	
e. Les longues avenues plantées	
5-Caractéristiques architecturales	39
a. Les quartiers de la ville historique	
b. Repérage patrimonial : Quartier de Langes	
c. Repérage patrimonial : Quartier Saint-Martin	
d. Repérage patrimonial : Quartier du Pont-Neuf	
e. Repérage patrimonial : Quartier de Pourtoules	
f. Typologie « maisons médiévales » XIIe-XIIIe siècles	
- Exemples de maisons Médiévales à l'alignement	



g. Typologie « hôtel particulier sur rue » XVIe-XVIIe siècle	
h. Profil de voie médiévale/Typologie « maison de ville » XIIIe-XVIe siècle, alignée au XIXe siècle - Voie médiévale et maisons de ville XIIIe-XVIe siècle, partiellement alignées au XIXe siècle - Patrimoine remarquable et vestiges	
i. Typologie « hôtel particulier sur cour ou jardin » XVIe-XVIIe siècle	
j. Profil de voie percée dans le tissu urbain/ Typologie « hôtels particuliers en bandes » XIXe/début XXe siècle	
k. Typologie « maison bourgeoise des faubourgs » XIXe siècle	
l. Typologies architecturales	
m. Plan des typologies architecturales Légende du plan des typologies architecturales	
6-Objectifs Généraux	71
a. Spécificité du SPR retenu : un centre ancien « millefeuille historique »	
b. Périmètre du SPR retenu	
c. Les grands enjeux du Plan de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine	
d. Les grands objectifs du Plan de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine	
7-Orientations réglementaires du PVAP	76
a. Plan de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine : deux secteurs proposés	
b. Légende nationale du SPR	
c. Structure du règlement	
8-Annexes au rapport de présentation	80
a. Les Monuments Historiques de la ville	
b. Plans ZPPA - Zone de Protection et de Prescription Archéologique - Localisation des sites archéologiques Protohistoriques et Médiévaux - Localisation des fouilles réalisés par le service d'Archéologie d département du Vaucluse	
c. Les interventions communales en cours dans le secteur protégé - L'OPAH-RU - L'Opération Ravalement de Façade - Le Parcours Patrimonial	
d. Glossaires	

Préambule:



Ville
d'Orange

PVAP

Objectif de l'étude :

L'étude préalable du site Patrimonial de la ville d'Orange a pour objectif la proposition du périmètre à travers la mise en évidence de l'intérêt public de ses spécificités architecturales, archéologiques, artistiques et paysagères.

Elle consiste en un diagnostic des caractéristiques urbaines et paysagères de la commune, la présentation de l'histoire de la ville et un bilan de l'état de la ville historique d'aujourd'hui.

Ce diagnostic nous a permis d'identifier les entités patrimoniales cohérentes. Chaque entité reconnue présente une valeur patrimoniale particulière qu'il convient d'intégrer au périmètre.

Cette étude préalable préfigure les orientations du futur site Patrimonial Remarquable.

Ce présent document permet de proposer en collaboration avec la commune et les services de l'Etat le périmètre de la future protection, ainsi qu'un niveau de protection PVAP et/ou Secteur Sauvegardé.

Cadre réglementaire:

Le site patrimonial a pour enjeu la constitution d'un outil de protection et de mise en valeur du Patrimoine.

Il s'agit d'un « classement dont le caractère juridique est celui d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.

Créé par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (loi CAP), ce classement se substitue aux AVAP, aux ZPPAUP et aux Secteurs Sauvegardés ».

Son étude se décompose en deux phases :

- 1 l'étude préalable propose un périmètre,
- 2 l'élaboration du SPR défini le cadre de protection et de mise en valeur.

Ancienne étude de Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain :

La ville d'Orange a missionné Serge Kilimlenko et Anne Bouisset, architectes, pour établir une ZPPAU en 1985, étude qui n'a pas abouti.

Patrimoine architectural, urbain et paysager de la ville d'Orange :

La ville d'Orange est inscrite au titre du Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Elle contient de nombreux Monuments protégés au titre des Monuments Historiques.

Elle a fait l'objet de nombreuses études historiques et archéologiques.

La commune met en œuvre de nombreuses actions de reconnaissance et de mise en valeur du patrimoine.

Néanmoins, si le patrimoine antique attire de nombreux visiteurs, la ville historique reste méconnue. Elle mérite une mise en lumière des connaissances sur toutes les périodes de sa longue histoire.

La présente étude est aussi l'occasion d'échanges et de communications sur le patrimoine de la ville visible et non visible auprès des habitants autant que des visiteurs.

Rapport de Présentation
Préambule

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire

7541 route de la Crau
Raphèie
13280 Arles
T e l : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la ville d'Orange



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation

1. Etat des lieux

- a. Protections actuelles, Monuments Historiques
- b. Listes des Monuments Historiques, patrimoine du XXe siècle et Edifices Majeurs
- c. Protections actuelles : site Patrimonial Mondial de l'UNESCO
- d. Dans la continuité des objectifs du Plan Local d'Urbanisme
- e. Rappel du Site Patrimonial Remarquable

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE : Etat des lieux



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
1-Etat des lieux

• Un site exceptionnel :

La ville d'Orange évolue depuis l'époque romaine au **nord de la colline Saint Eutrope** cernée par un territoire agricole de plaine où le foncier romain semble se lire encore.

Un paysage marqué par les **aménagements successifs du cours de la Meyne**, qui constituent le fossé de la cité médiévale puis de la ville renaissance jusqu'à la première moitié du XVIIe siècle.

• Une histoire particulière :

Ville romaine majeure, longtemps **principauté** avec la famille des Baux puis les princes d'Orange, la ville est la **capitale d'un fief autonome protestant** jusqu'à la démolition des fortifications et du château des princes par Louis XIV. Quelques **fabriques** antérieures à la Révolution demeurent sur le flanc Est de la colline.

A l'emplacement de l'enceinte disparue sont aménagés progressivement des **cours urbains** qui ceinturent la ville.

La ville se développe dans la deuxième moitié du XIXe siècle avec l'arrivée du train, le PLM.

Des faubourgs s'édifient entre la ville historique et la gare à l'Est.

• Un patrimoine remarquable :

Bloquée dans ses fortifications, la ville s'est reconstruite sur elle-même. Ses murs contiennent des vestiges de **2000 ans d'histoire**; un **patrimoine archéologique majeur** largement identifié par les nombreuses campagnes de fouilles intramuros.

De nombreux Monuments Historiques maillent la vieille ville depuis le théâtre antique qui émerge du tissu ancien jusqu'aux hôtels particuliers et édifices religieux du centre. Les périmètres des abords de monuments historiques couvrent la totalité de la ville patrimoniale. L'emprise des abords MH est reprise par la zone tampon du **site patrimoine mondial de l'Unesco**. La colline Saint Eutrope, emplacement de l'ancien château des princes d'Orange, est protégée par un **site classé**.

• Un patrimoine urbain :

Le centre ville pâtit d'un **défait d'image** depuis les années 1950 et d'un déplacement de la population vers les faubourgs récents résidentiels. Le centre ancien reste occupé par une population modeste. Le nombre important de logements dégradés et de logements vacants a amené une OPAH-RU. Les objectifs de l'OPAH-RU s'accompagnent d'interventions sur le paysage urbain concernant les espaces publics, les commerces et la mise en valeur de l'aspect patrimonial.

La commune a un impératif **besoin d'encadrement des interventions sur le patrimoine bâti public ou privé** non repéré au titre des Monuments Historiques. Les interventions de requalification des immeubles de logements, la présentation des commerces ainsi que le **traitement des espaces publics** nécessitent des règles d'intervention.

• Eligibilité de la commune :

Le diagnostic de l'Etude Préalable au SPR identifie le **centre ancien et ses faubourgs immédiats** comme entité qui présente un caractère remarquable au regard des critères d'éligibilité au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables.

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
T e l : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE : Protections actuelles, Monuments Historiques

Commune d'Orange 84100
Périmètres de protection MH



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
1-Etat des lieux

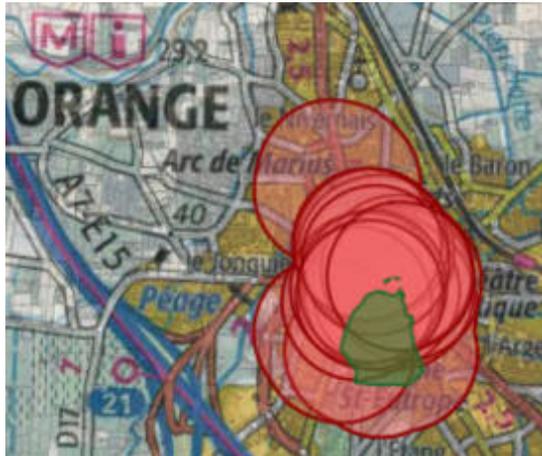
Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

7



Extrait de l'Atlas des Patrimoine

La ville d'Orange abrite de nombreux édifices ou ensembles, classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques. Un patrimoine d'époques différentes qui témoigne de l'importance de la ville au cours des siècles passés.

Un édifice est reconnu au titre du patrimoine du XXe siècle.

La commune a établi une liste des édifices majeurs qui font l'objet d'une attention particulière. Des investigations d'archéologie du bâti préalables aux travaux sont menées. Un parcours patrimonial est étudié par la commune.

L'ensemble des périmètres de protection des abords de Monuments Historiques couvrent l'intégralité du centre historique et des faubourgs qui se développent de l'arrivée du train jusqu'à la première moitié du XXe siècle.



Document réalisé à partir des périmètres de protection des Monuments Historiques de l'Atlas des Patrimoine

Liste des Monuments Historiques, patrimoine du XXe siècle et Edifices Majeurs :

Commune d'Orange
Liste des édifices majeurs

MONUMENTS HISTORIQUES	numéro	identifiant	type	appellation	cadastre	date de protection	protection	propriété
MH 1	ICCF40		immeuble	Arc antique de Marius et terrains contigus	BX 365; 366; 367; 368; 369	15/07/1963 31/12/1840	classé	commune
MH 2	IHB7NB		immeuble	maison médiévale	BO 63; 64 65; 67; 68	13/09/91	classé	commune
MH 3	IPJGX4		immeuble	Hôtel de Monier-Vinard	BO 77	18/07/75	partiellement inscrit	copropriété
MH 4	ISSB4		immeuble	Eglise paroissiale Notre Dame de Nazareth	BO 104	04/01/1921 18/06/2018	partiellement inscrit classé	commune
MH 5	I2JPA		immeuble	Hôtel de Ville	BO 142	11/10/07	partiellement inscrit	commune
MH 6	7YCSJ		immeuble	Murs romain, site archéologique	BP 85	24/07/20	classé	commune
MH 7	IBZFUJ		immeuble	Hôtel de Janc	BR 45; 41	13/09/84	partiellement inscrit	privé
MH 8	IGL6W		immeuble	Fontaine-Place des Cordeliers	BR 196; BR 17; 18; 19; 30; 33; 37; 38	25/01/35	Inscrit	commune
MH 9	93IB4002		site	Façades des immeubles entourant la place des Frères Mounet			Inscrit	commune
MH 10	IEW91Q		immeuble	Mur romain		12/09/38	classé	commune
MH 11	IALTS5		immeuble	immeuble rue Pontillac	BP 203; 135; 204	04/07/03	Inscrit	commune
MH 12	ISZVH		immeuble	Théâtre municipal	BR 134	29/10/75	partiellement inscrit	commune
MH 13	IAS2G8		immeuble	Site archéologique bordant le théâtre antique	BR 295	31/12/1862	classé	commune
MH 14-ED 25	IS4LIE		immeuble	Maison, 4 rue de Tourne	BP 150	12/01/31	partiellement inscrit	privé
MH 15	IHP5HI		immeuble	Théâtre antique	BR 295	31/12/1840	classé	commune
MH 16	I6TUZ5		immeuble	Site archéologique de la colline Saint-Eutrope	BE 154	23/10/1995 30/04/0191	Partiellement Classé-Inscrit	commune

Commune d'Orange
Liste des édifices majeurs

ED 06		demeure Raffels	BO 25; 28; 29; 30; 280; 281	quartier de Langes rue Victor Hugo
ED 07		demeure Saunier	BO 285; 286; 287	quartier de Langes rue Gonzague Millet
ED 08		demeure Vichet	BO 288; 289; 296	quartier de Langes rue Gonzague Millet
ED 09		maison de Fols d'Apchier	BO 218; 219; 220; 221; 225; 282; 283	quartier de Langes place des Maîtres Drapiers
ED 10		demeure de Gabriel de Grillet Sr de Brissac	BO 1; 2; 3; 23; 279; 278; 7; 6; 8; 9; 10; 11	quartier de Langes rue Plaisance
ED 11		demeure Ruat	BO 234; 235	quartier de Langes place des Maîtres Drapiers
ED 12		demeure Antoine Corrège	BO 50	quartier de Langes rue de l'ancien Hôtel de ville
ED 13		demeure Lapise	BO 160; 162; 163; 164; 165; 166; 167	quartier de Langes rue Notre Dame
ED 14		demeure de Laurens	BO 142; 299; 300	quartier de Langes place Clémenceau
ED 15		Temple (Eglise St Martin)(1)		quartier Saint Martin Place André Bruy

Commune d'Orange
Liste des édifices majeurs

ED 26		Eglise, cloître et jardins des Cordeliers (Eglise St Florent (2ème emplacement))	BR 157; 159; 160; 161; 164; 165; 166; 164; 168; 169; 173; 174; 175; 176; 177; 309; 310; 312; 313; 314	quartier de pourtoles rue St Florent
ED 27		Maison Batisse	BR 81; 85	quartier de pourtoles rue Gabriel Boissy
ED 28		Demeure d'Arzellier	BR 196 BR 148; 149; 150; 151; 154; 153; 154; 155; 156	quartier de pourtoles rue Madeleine Roch
ED 29		Demeure d'Ysnard (maison Dubois)(1)		quartier de pourtoles place des Cordeliers
ED 30		petit cimetière		quartier du pont neuf
ED 31		Grand cimetière	BV 1; 2; 3; 4; 5; 6; 7; 8; 9; 10; 11; 12	quartier du pont neuf boulevard Edouard Daladier

Janvier 2020

Commune d'Orange
Liste des édifices majeurs

MH 17	IAJEN4		immeuble	Rempart romain, route de Roquemaure à l'entrée du cimetière		21/08/1935 05/12/1938	classé	commune, Privé autre
MH 18	I2751B		immeuble	Hôtel-Dieu (Cimetière des Cordeliers, devenu Hôpital général en 1694, desservi par les sœurs de St Vincent-de-Paul)(1)	BR 227	17/05/74	partiellement inscrit	personne publique
MH 19	93CB009		Site	Site Colline Saint-Eutrope	BE	06/03/25	Classé	
MH 20			immeuble	Eglise Saint Florent, cloître	BR 299; 309; 310; 312; 313; 314	10/07/18	inscrit	commune
MH 21	018442022A		site fouille archéologique	Maison de Clodius, vestiges d'habitats antiques		14/03/64	classé	
LP 22	84-08		immeuble	Crédit Agricole architecte Max Bourgain		28/11/00		Label "Patrimoine XXe siècle"

EDIFICES MAJEURS NON CLASSES NON INSCRITS	numéro	type	appellation	cadastre	datation	adresse	propriété
ED 01			ancien hôpital	BO 40; 41; 42; 43		quartier de Langes rue Notre Dame	
ED 02			ancien hôtel de ville			quartier de Langes rue Ancien Hôtel de ville	
ED 03			passage et cour parcelles 466-467	BO 61; 62; 78		quartier de Langes rue Ancien Hôtel de ville	
ED 04			androne de peladon	BO 318; 132		quartier de Langes rue St Martin	
ED 05			place du poids de la farine			quartier de Langes rue St Martin	

Commune d'Orange
Liste des édifices majeurs

ED 16		Maison, palais et jardin du Palais du justice (chapelle et école des docteurs Sévère 1er emplacement du collège)(1)	BP 50; 51; 53; 53; 52; 51; 50; 59; 56...	quartier Saint Martin rue de l'ancien collège
ED 17		Androne des Pelisses	BP 1; 6; 7	quartier Saint Martin cours Arctide Briant
ED 18		Androne de Devivre	BP 66; 67	quartier Saint Martin rue gourmande
ED 19		Passage servant les parcelles 148 et 49	BP 29	quartier Saint Martin rue Tourgyraine
ED 20		Première ardone sous le Maseau	BP 114	quartier Saint Martin impasse de la cloche
ED 21		Androne desservant les parcelles 1466 C, IV, V, VI	BP 178; 194	quartier Saint Martin
ED 22		Place des Mourgues	BP 137	quartier Saint Martin
ED 23		Maison du bourreau	BP 174	quartier Saint Martin traverse de Tourne
ED 24		Eglise et couvent des Jacobins (Damencaus)(1)	BP 15; 16; 18; 20; 213; 214; 223; 224; 225	quartier Saint Martin rue Pontillac
ED 25		Demeure Sihol	BP 148; 150	quartier Saint Martin rue de Tourne
ED 25I		Sœurs de l'Enfant-Jésus (ancienne abbaye de Cisterciennes)(1)		quartier Saint Martin rue de Tourne

Commune d'Orange
Liste des édifices majeurs

ED 32		Collège	BR 58; 288	quartier du pont neuf rue de la République
ED 33		Eglise, couvent et jardin des Carnes	BV 72; 73; 74; 79; 84; 85; 87; 88; 89; 90; 166; 167	quartier du pont neuf rue du pont neuf
ED 34		Maison, stable, cour et jardin de l'Evêché	BV 13; 14; 15; 16; 17; 18; 19; 20; 21; 22; 23; 25; 26; 27; 28; 29; 30; 31; 32; 33; 35; 36; 37; 40; 41; 42; 43; 44;	quartier du pont neuf boulevard Edouard Daladier
ED 35		Jeu de paume	BV 23; 25; 26	quartier du pont neuf impasse Caristie ??
ED 36		Capucins, devenu couvent et chapelle de la Navéité (à l'ère église de St Florent était à peu près à cet emplacement		

(1) Sylvaine TONDELLA, Orange au XVIIIème siècle. Aspect de demeures nobles et bourgeoises, extrait de l'Atlas historique de Provence, du Comtat Venaissin de la Principauté de Monaco, de la Principauté d'Orange et du Comté de Nice.



Arc antique dit de Marius MH



Vestiges du forum romain adossés au théâtre antique MH



Ilot Pontillac MH



Théâtre municipal MH



Hôtel de Ville MH

Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
1-Etat des lieux

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
T e l : 0490961976
architectes@wood-
associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

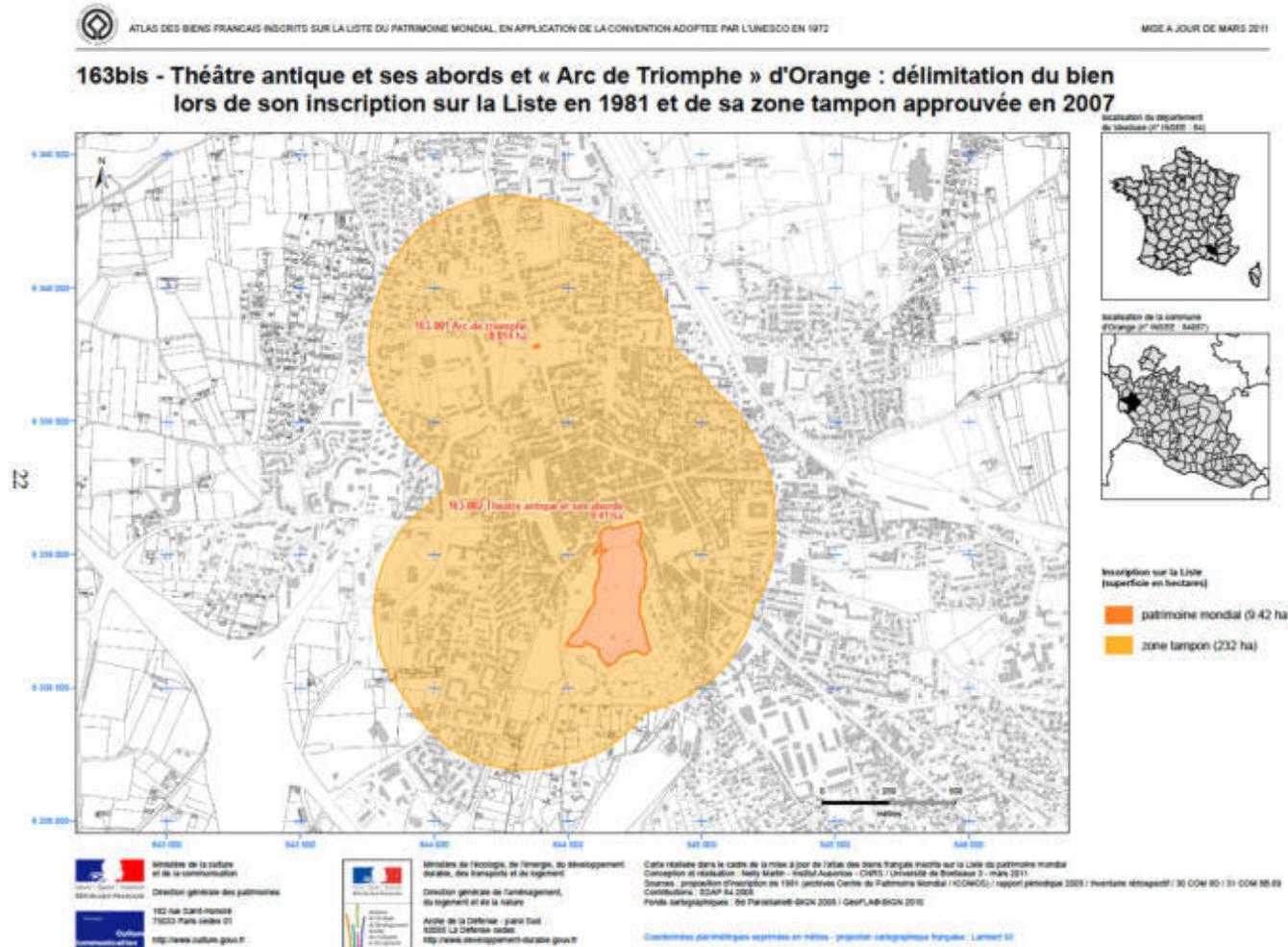
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE, Protections actuelles: site Patrimoine Mondial de l'Unesco



Ville
d'Orange

PVAP

Le périmètre de la zone tampon du site Patrimoine Mondial de l'Unesco ; Théâtre antique et ses abords et Arc de Triomphe d'Orange correspond à l'emprise de l'ensemble des périmètres d'abord de Monuments Historiques de la commune d'Orange. L'emprise Patrimoine Mondial intègre le théâtre antique et les vestiges de l'ancien château et enceinte militaire des Princes d'Orange.



Théâtre antique d'Orange MH



Rapport de Présentation 1-Etat des lieux

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphaëlle
13280 Arles
T e l : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

• Colline Saint-Eutrope :

Le mur de soutènement de construction romaine sis sur la colline à laquelle est adossé le théâtre : classement par arrêté du 30 avril 1919.

Vestiges archéologiques fouillés : ensemble château-capitole, basilique Saint-Eutrope, citernes, bastions modernes ainsi que les sols et vestiges à venir situés sur la colline et constituant la parcelle T 2787 : inscription par arrêté du 23 octobre 1995

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE, dans la continuité des objectifs du Plan Local d'Urbanisme



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
1-Etat des lieux

La commune a approuvé la révision de son Plan Local d'Urbanisme le 15 février 2019, visée le 18 février 2019 par la préfecture de Vaucluse.

La mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable est en cohérence avec les objectifs du PLU.

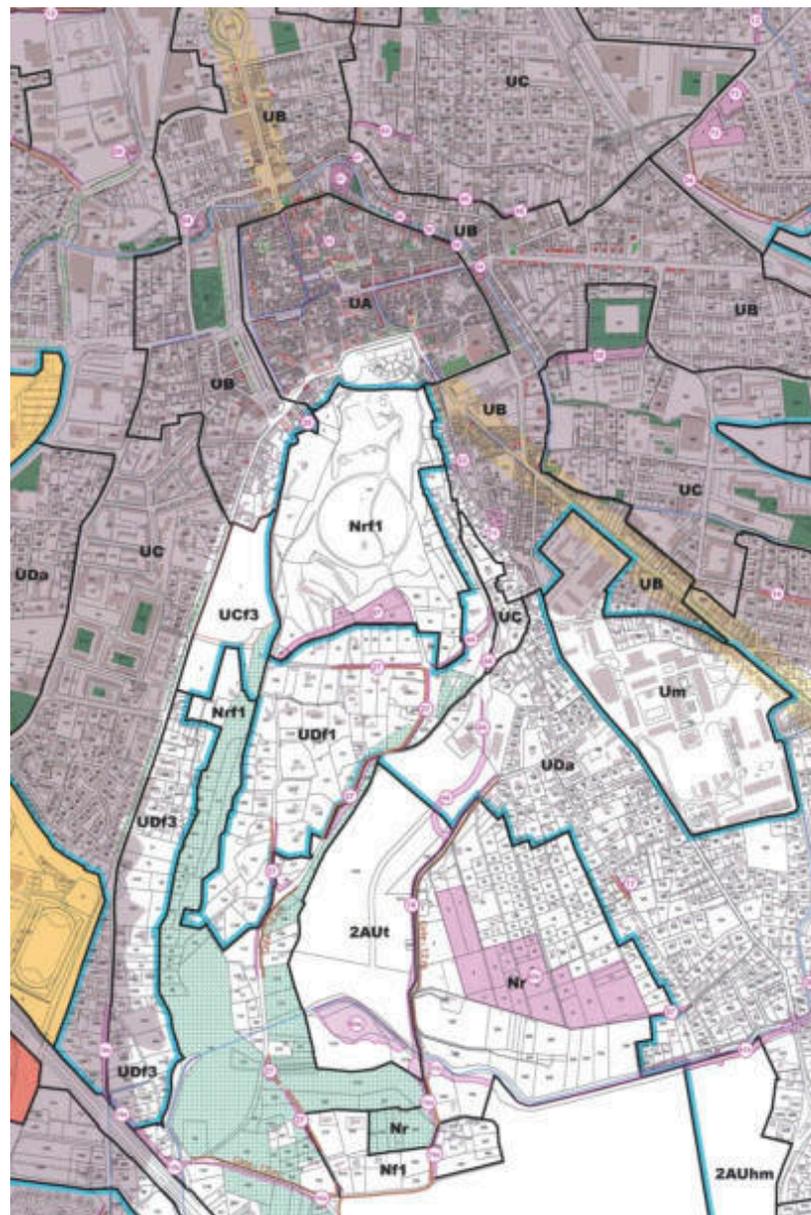
Extraits du PADD du PLU concernant le centre historique :

Ambition 2 - Orange ville attractive

Point 2 : Rendre au centre-ville son rôle fédérateur de pôle urbain et commercial

- affirmer la vocation commerciale du cœur de ville,
- préserver et valoriser le patrimoine architectural :
 - préserver les morphologies urbaines identitaires,
 - conserver la vocation naturelle du contrefort paysager de la colline Saint Eutrope,
 - préserver les éléments du bâti et les détails architecturaux les plus remarquables,
 - valoriser, qualifier et développer les espaces publics,
 - poursuivre la dynamique de valorisation des entrées de ville sur le centre ancien
 - assurer la qualité des interfaces avec les quartiers alentours,
- Renforcer le tourisme culturel et paysager,
- Renforcer la place de la nature en ville :
 - pérenniser et mettre en valeur les espaces publics et parcs existants,
 - permettre la mise en valeur des bords de la Meyne, coulée verte et bleue dans sa traversée urbaine;
 - poursuivre la réalisation du schéma de mise en valeur de la colline Saint Eutrope,
 - aménager des cheminements piétons,
 - maintenir et renforcer les alignements arborés,

La mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable est en cohérence avec les objectifs cités ci-dessus du PLU.



Extrait du document graphique du PLU

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
T e l : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Rappel du Site Patrimonial Remarquable :



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
1-Etat des lieux

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

PLU :

La commune s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme révisé le 15 février 2019.

C'est un document d'urbanisme qui régit l'utilisation du sol.

Le PADD identifie le patrimoine de la ville d'Orange comme un enjeu majeur ; mais le PLU n'identifie pas de patrimoine bâti.

PVAP :

Le SPR est un outil global de valorisation du patrimoine sur l'ensemble du périmètre identifié.

Il intègre l'ensemble du patrimoine bâti, archéologique, historique, urbain et paysager.

Il permet une réflexion globale sur le ou les secteurs identifiés.

Il définit des secteurs patrimoniaux avec un règlement affiné, entité par entité.

Les règles sont convenues au préalable entre la ville et les services de l'Etat (ABF, DRAC, DREAL...), c'est une élaboration conjointe.

Il permet de créer un service de la ville de gestion de SPR, atelier du patrimoine et architecte conseil.

Observation : de manière générale, le Plan Local d'Urbanisme est un document administratif de gestion du territoire, les données historiques, les tracés hérités du passé qui ont façonné les villes ne sont que peu pris en compte dans un PLU.

Le Site Patrimonial Remarquable permet de préserver ce qui fait l'identité d'une ville au sens large.

• Particularité du Site Patrimonial Remarquable d'Orange proposé :

Il s'agit d'un **périmètre centré sur le centre ancien** :

- de l'entrée de ville nord avec l'arc de triomphe romain jusqu'au théâtre antique, limite du site classé de la colline Saint Eutrope,
- l'ensemble des cours avec leurs faubourgs immédiats; de la gare à l'est à l'entrée de la ville à l'ouest (le périmètre intègre le bâti à l'extrême ouest du site classé de la colline Saint Eutrope).

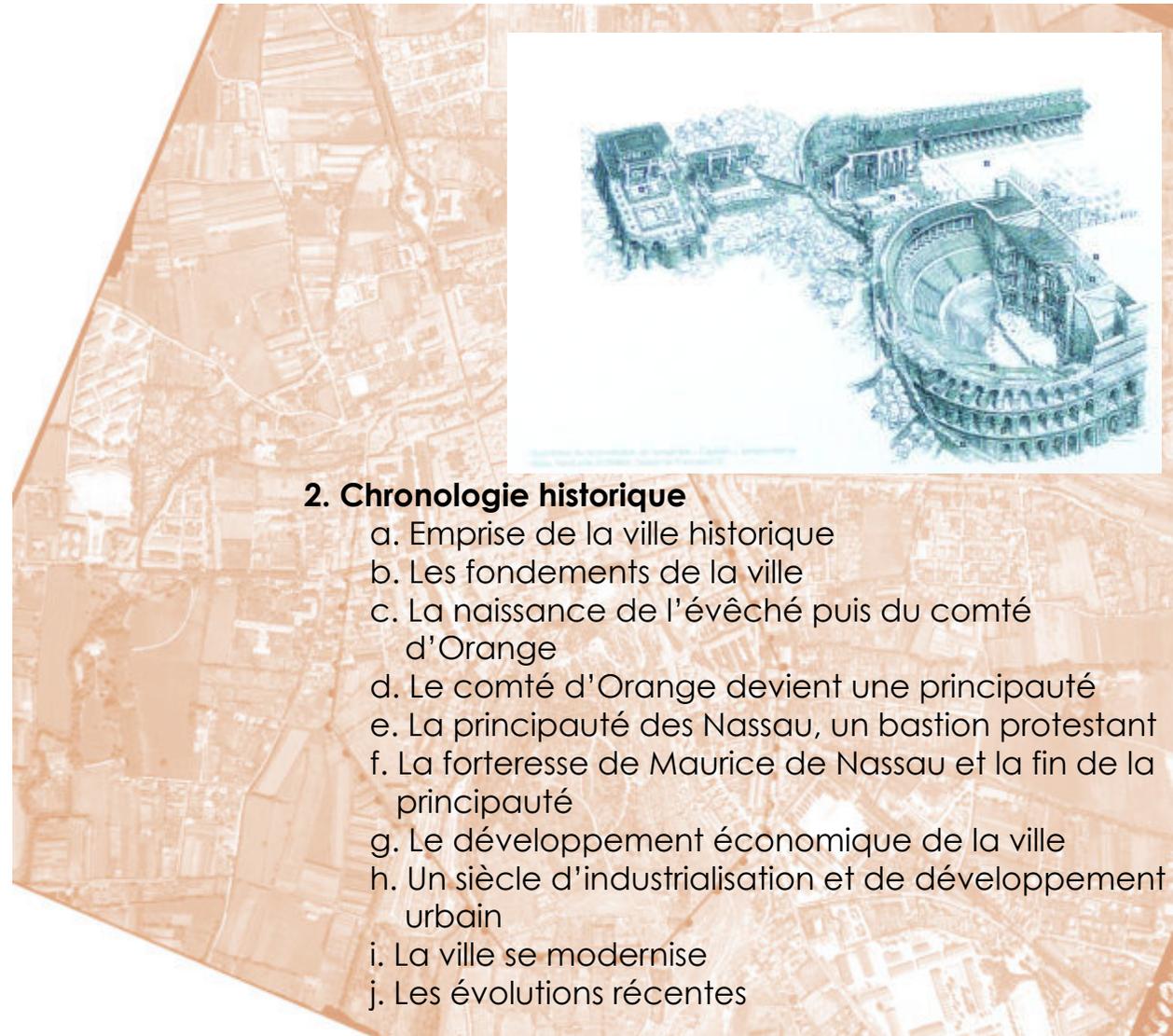
Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la ville d'Orange



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation



2. Chronologie historique

- a. Emprise de la ville historique
- b. Les fondements de la ville
- c. La naissance de l'évêché puis du comté d'Orange
- d. Le comté d'Orange devient une principauté
- e. La principauté des Nassau, un bastion protestant
- f. La forteresse de Maurice de Nassau et la fin de la principauté
- g. Le développement économique de la ville
- h. Un siècle d'industrialisation et de développement urbain
- i. La ville se modernise
- j. Les évolutions récentes

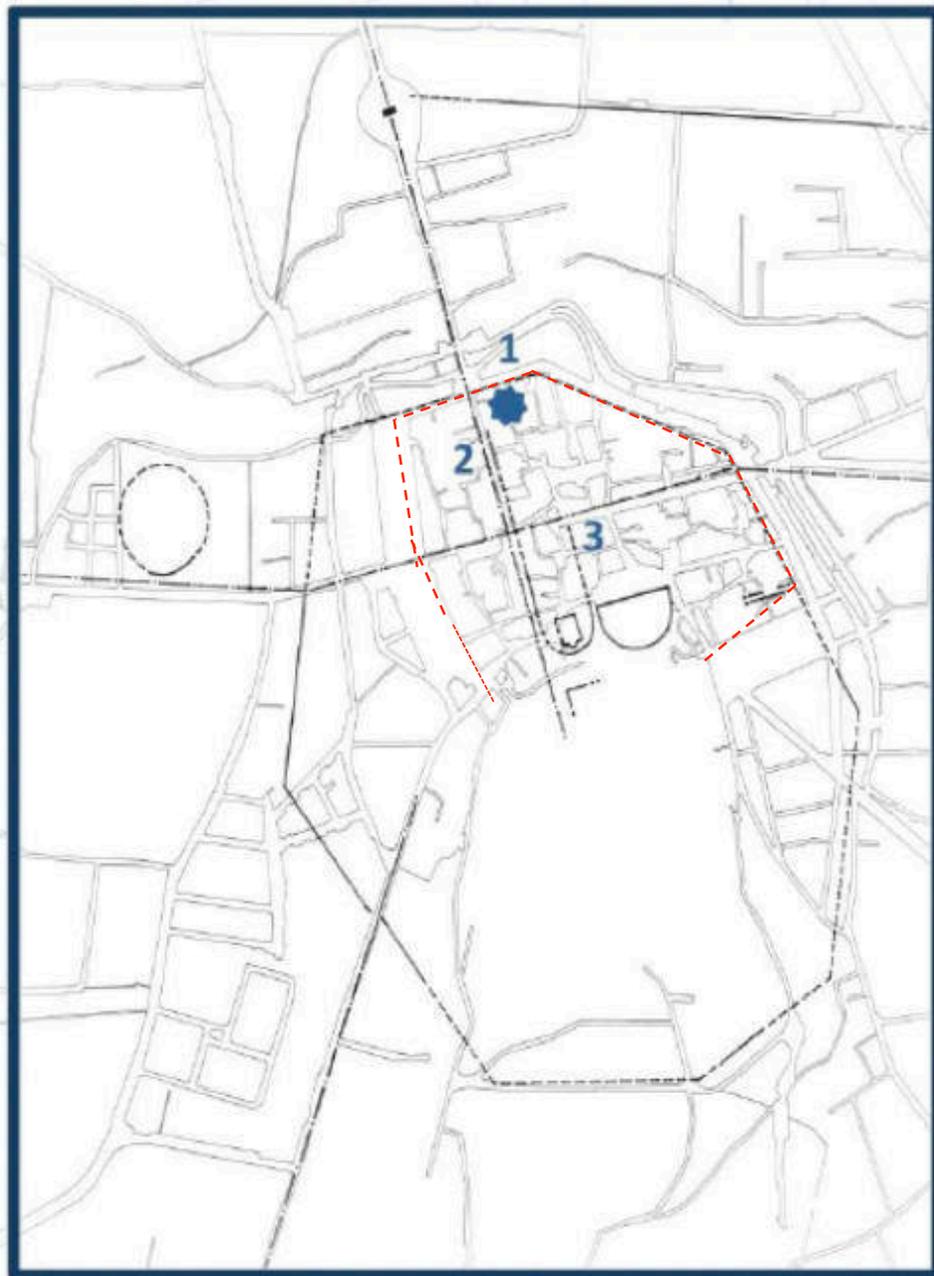
Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 AÏTES
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Emprise de la ville historique



Superposition ville antique/ ville médiévale



Plan des fortifications de la ville et château d'Orange avant sa démolition 1641, Musée d'Orange

De l'époque romaine à la première moitié du XIXe siècle, la ville se rebâtit sur elle-même à l'intérieur des fortifications antiques. Principauté autonome, la ville et son territoire n'est réunie à la France que sous Louis XIV.

Des fabriques s'installent dès le XVIIIe siècle ; textile, vannerie...

La ville explose avec l'arrivée du train dans la deuxième moitié du XIXe. Des faubourgs se développent en périphérie, peu à peu le centre ancien se vide et se paupérise.

Ville
d'Orange

.....
PVAP

Rapport de Présentation
2-Chronologie historique

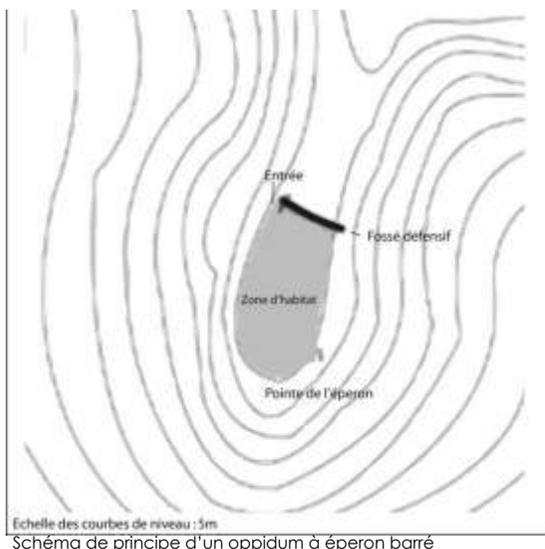
Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire

7541 route de la Crau
Raphélie
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



Echelle des courbes de niveau : 5m
Schéma de principe d'un oppidum à éperon barré

Reconstitution du théâtre et du « cirque » d'Orange par A. Caristie, in Caristie A, Monuments antiques à Orange, Arc de triomphe et théâtre, Paris, 1856, p. 79, fig. 32.



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation 2-Chronologie historique

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

LES FONDEMENTS DE LA VILLE

Âge du Bronze

Premières traces d'occupation de la colline Saint-Eutrope et du versant Ouest, peut-être liées à la présence d'une source.

Âge du Fer

Oppida à éperon barré avec un rempart traversant le plateau de la colline Saint-Eutrope d'Est en Ouest.

V et VIe siècle avant J.C

Occupation importante du quartier Saint-Florent, au pied de la colline.

IIe siècle avant J.C

Occupation du versant Ouest de la colline Saint-Eutrope et traces d'habitations hellénistiques.

105 avant J.C

Les Cimbres et les Teutons infligent une grande défaite à une armée romaine dans la plaine d'Orange.

Entre 35 et 27 avant J.C

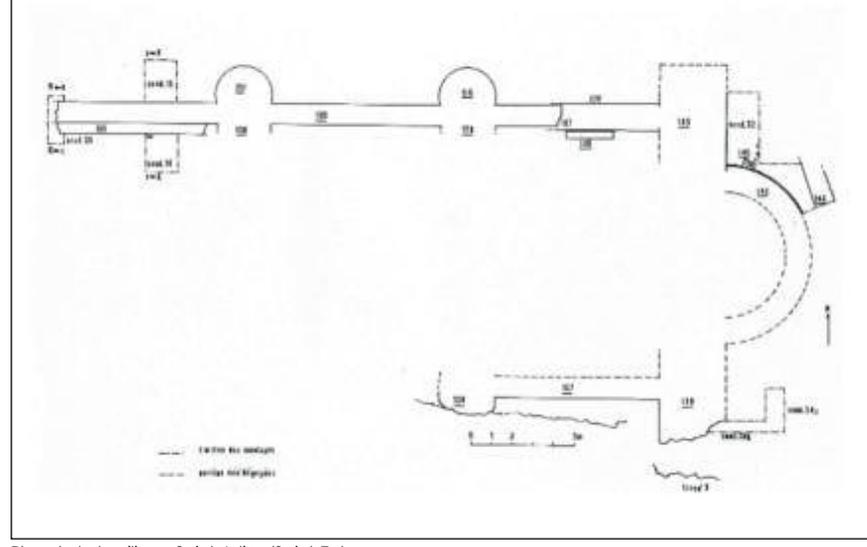
Fondation de la cité romaine Colonia Iulia Secundanorum sur le territoire d'Arausio par les vétérans de la Secunda Gallica. La cité s'organise autour du cardo et du decumanus. La ville accueille un théâtre, un forum, un sanctuaire religieux et un arc de triomphe.

Vers 10 avant J.C

La ville se dote d'un rempart hexagonal qui englobe une partie de la colline Saint-Eutrope.

LA NAISSANCE DE L'EVÊCHE PUIS DU COMTE D'ORANGE

Début du IVème siècle après JC	Il est probable que la première église d'Orange soit Saint-Pierre-de-L'Araïs, appelée ensuite Saint-Pierre –La-Justinienne. Son prêtre participe au concile d'Arles de 314.
Fin du IVème siècle après JC	L'évêché d'Orange est créé, il siège dans l'église. L'évêque Constance va occuper le siège épiscopal entre 381 et 390.
441	La ville accueille un premier concile.
463	Saint-Eutrope est évêque d'Orange, il fait construire une église dédiée à Saint-Julien sur la colline qui portera son nom.
529	La première cathédrale de la ville est construite, elle est dédiée à Notre-Dame-de-Nazareth et accueille un deuxième concile.
Haut Moyen-Age	Rétraction urbaine de la ville antique vers la colline Saint-Eutrope. Abandon de certains quartiers et occupation du théâtre antique qui devient un quartier de la ville.
Entre le Ve et le VIIIème siècles	Nombreuses invasions de peuples barbares.
793	Libération de la ville des Sarrasins par Guillaume au Cornet qui reçoit le comté d'Orange en récompense.
1130	Tiburge fait construire une muraille autour de la ville et fortifie l'Arc de Triomphe.
XIIe siècle	Cession d'une part de la principauté aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.



Plan de la basilique Saint-Julien/Saint-Eutrope



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
2-Chronologie historique

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyrl Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyrl.gins@orange.fr

Avril 2025



Sceau de Bertrand I des Baux
Histoire de la maison des Baux par G. Noblemaire



Carte détaillée de la principauté dans la première moitié du XVIIe siècle reproduite du célèbre Atlas de 1627 de Willem Blaeu



Ville d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation 2-Chronologie historique

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphélie
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

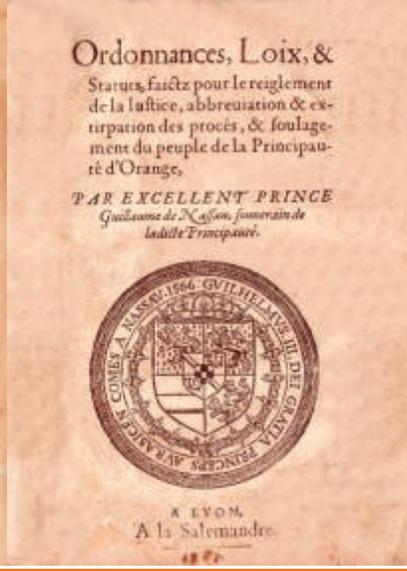
Avril 2025

LE COMTE D'ORANGE DEVIENT UNE PRINCIPAUTE

Début de la dynastie des Baux.	1178
Naissance de la principauté d'Orange.	1184
Les princes d'Orange reçoivent le droit de battre monnaie.	1208
La nouvelle cathédrale Notre-Dame-de-Nazareth est consacrée.	1246
Un seul monastère de Noniales (Cîteaux) est installé sur la pente occidentale de la colline Saint-Eutrope.	1246
La présence du « château neuf » d'Orange est attestée.	1246
Deuxième moitié du XIIIème siècle	
Trois ordres mendiants sont présents dans la ville. Les Franciscains occupent l'église Saint-Florent (cloître, cimetière et tombeau des princes), les Dominicains l'église Saint-Martin, bourg Saint-Martin à l'emplacement de la maison Gasparin et les Carmes bâtissent une église dans le quartier du Pont-Neuf, rue Méjanne.	1308
La principauté est réunifiée et les princes d'Orange deviennent vassaux des comtes de Provence.	1308
Construction du donjon du château.	1361
Création probable de la compagnie des arquebusiers pour lutter contre le brigandage. Elle disparaît en 1790.	1365
Le studium attesté en 1268 est transformé en université par Raymond des Baux.	1389
Début de la construction du donjon du château entreprise par Raymond V, elle sera terminée par Jean de Chalon.	1393
Début de la dynastie des Chalons, vassaux de l'empereur du Saint Empire Romain Germanique, du Roi de France et du duc de Bourgogne. La principauté est un îlot isolé en opposition avec les rois de France qui va changer plusieurs fois de mains.	1419
Creusement du fossé de la Vignasse donné par Louis de Chalon.	



Portrait de Guillaume I, Prince de Nassau-Orange Hollstein, Dutch and Flemish Rennes ; musée des beaux-arts



Page de couverture et page de garde des ordonnances de la principauté (1567) avec le sceau de Guillaume de Nassau. Imprimerie à la Salamandre Lyon



Ville d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
2-Chronologie historique

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

LA PRINCIPAUTÉ DES NASSAU, UN BASTION PROTESTANT

1539	Début de la dynastie des Nassau avec le prince hollandais René de Nassau.
Avec les Nassau, Orange devient citadelle de la réforme « la Genève Provençale ». La ville sera au cœur des luttes religieuses.	
1562	Destruction partielle du château lors d'un assaut des catholiques.
1565	Travaux de fortification de la ville et du château par Guillaume de Nassau.
1571	Sébastien de Julien, pasteur à Orange fait proscrire le catholicisme (La Pise le nomme « l'antipape »).
1573	Création du collège d'Orange pour faire face à la fermeture des écoles épiscopales après la Réforme. Louis de Nassau y installe la première imprimerie de la ville.
Fin du XVIème siècle	Création de la compagnie des arquebusiers d'Orange qui comptera environ 80 hommes et perdure jusqu'en 1826.
1599	Rétablissement du culte catholique.



Maurice de Nassau, prince d'Orange, stathouder de Hollande (1568-1625)
Musée National des châteaux de Versailles et de Trianon



Plan des fortifications de la ville et château d'Oranges avant sa démolition 1641, tableau la Haye / reproduction Musée d'Orange



Ville d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation 2-Chronologie historique

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

LA FORTERESSE DE MAURICE DE NASSAU ET LA FIN DE LA PRINCIPAUTE

1620	Les fortifications du château et de la ville sont remaniées par Maurice de Nassau. La ville est entourée de cinq bastions avec fossés et contre escarpes. L'église Saint-Julien est détruite ainsi que, selon Lاپise, une partie des thermes.
	Lاپise décrit la ville comme « L'une des plus belles places fortes d'Europe. »
	Construction du grand temple.
1660	Louis XIV occupe la ville et fait démanteler ses fortifications et celles du château. Les démolitions resteront partielles.
1673	Le comte de Grignan fait démolir entièrement le château et combler ses fossés.
1685	L'ensemble des fortifications de la ville est détruit ainsi que les deux temples réformés.
1686	Fermeture de la Monnaie d'Orange.
1700	Le grand temple est reconstruit par Guillaume III de Nassau.
1701	Fin de la dynastie des Nassau
	La principauté est rattachée définitivement au royaume de France en 1731 par Louis XV.
1757	Installation des fabriques Wetter à Orange, à l'Est de la colline Saint-Eutrope. Elle fabrique des toiles peintes et emploie jusqu'à 530 ouvriers. La fabrique ferme ses portes en 1766.



Thomas Allom, La guillotine sous l'Arc, première moitié du XIXème siècle, encre, sanguine et pastel.
La scène représentée est née de l'imagination de l'auteur.



Carte postale : Place de l'Hôtel de ville après son agrandissement



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation 2-Chronologie historique

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA VILLE

1789	Création d'une garde Nationale à Orange.
1790	
1793	Suppression de l'évêché d'Orange.
1794	Création du département du Vaucluse, Orange devient un chef-lieu de district.
	332 personnes sont condamnées à l'échafaud par le comité de salut publique installé dans le grand temple. Une chapelle est construite sur leurs sépultures en 1832.
	Fin du XVIIIème siècle
	Développement d'une agriculture diversifiée et une importante activité d'élevage bovin. De nombreux moulins sont implantés ainsi que des fabriques de pâtes et de semoule.
1825	Création des cours Pourtoles et Saint-Martin sur les anciens remparts. Ils accueillent des foires aux bestiaux, aux volailles, aux poulains, puis le marché de la paille à balais.
1826	La première campagne de déblaiement puis de restauration du théâtre antique, alors occupé d'habitations, est menée par Auguste Carisite jusqu'en 1856.
1826	Démolition des ouvrages défensifs de l'arc de triomphe.
	L'ancienne route royale est modifiée entre 1826 et 1841 et devient l'actuelle nationale 7.
1840	Travaux du musée sur le terrain proche de l'arc légué par François Artaud.
1844	Création de la caserne Bonnet d'Honniers pour accueillir le 15ème Escadron du train des Equipages Militaires, en bordure de l'actuelle avenue Foch.
1846	La démolition de la halle couverte du XVIème siècle permet l'agrandissement de la place de l'Hôtel de ville. Les places du cloître et de Langes sont créées.
1846	Ouverture de la fabrique de l'Arène qui produit des tomettes et des mosaïques et emploie jusqu'à 400 personnes.



Affiche des Chorégie d'Orange de 1869

Gare d'Orange à la fin du XIXème siècle



Ville d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation 2-Chronologie historique

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

UN SIÈCLE D'INDUSTRIALISATION ET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

1848	Ouverture du collège de l'arc.
1850	Ouverture de la caserne de gendarmerie sur l'avenue de l'arc. Elle sera occupée jusqu'en 1984.
1854	La ligne de chemin de fer Valence Avignon arrive à Orange. On construit le pont des Treize Arches ainsi que la gare et son avenue.
1869	Le théâtre antique accueille une fête romaine rassemblant plus de 7000 personnes à l'occasion d'un comice agricole.
1874	Début des grands travaux de percement des rues Centrales, Pourtaoules et Saint-Florent. Les rues du Pont-neuf, de Saint-Martin et l'avenue des Arènes sont élargies.
1877	Création d'un parc d'artillerie pour le stockage du matériel du 15 ^{ème} escadron du train dans le quartier des Crémades.
1879	Ouverture de deux écoles publiques sur les rues de l'évêché et du Pont-neuf.
1882	Ouverture du théâtre d'Orange.
1883	Première implantation d'une manufacture de chaussures par Emmanuelle Mille.
1892	Reconstruction des gradins du théâtre antique et réinstallation d'une scène dirigée par Formigé jusqu'en 1904.
1894	Ouverture de la ligne de chemin de fer Orange L'Isle-sur-la-Sorgues.
1894	Les raffineries de sucre Saint-Louis ouvrent, elles utilisent les betteraves des départements alentours pour produire du sucre cristallisé. Elles emploient jusqu'à 400 personnes.
Fin du XIXème siècle	De nombreuses activités se développent comme les manufactures de chaussures ou le travail de la soie et du coton.



Carte postale : Rue de la république du début du XXème siècle

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES
LIGNE D'ORANGE AU BUIS-LES-BARONNIES
 Service des Trains à partir du 6 Octobre 1911

DISTANCES	STATIONS	TRAIN			DISTANCES	STATIONS	TRAIN		
		21	23	25			22	24	26
0	ORANGE	5 52	1 5	6 3	0	BUIS-LES-BARONNIES	6 10	10	5 17
5 8	Camaret	6 6	1 19	6 21	2 6	Cost-Montrun	6 17	17	5 24
11 6	Viols	6 20	1 33	6 35	6 1	Pierrelongue	6 26	26	5 33
17 3	Sablét	6 36	1 53	6 51	8 7	Mollans-Propiac	6 33	33	5 40
19 9	Seguret	6 44	2 3	6 59	14 8	Entrechaux	6 47	47	5 57
22 6	Boaix	6 52	2 11	7 7	17 4	Malaucoise-Crestet	6 54	54	6 4
27 9	Vaison	7 20	2 35	7 31	21 4	Vaison	7 12	1 20	6 23
31 9	Malaucoise-Crestet	7 33	2 47	7 43	26 7	Boaix	7 25	1 33	6 36
34 5	Entrechaux	7 41	2 57	7 51	29 4	Seguret	7 32	1 40	6 43
40 6	Mollans-Propiac	8 1	3 14	8 8	31 8	Sablét	7 43	1 49	6 53
43 2	Pierrelongue	8 9	3 22	8 16	37 7	Viols	7 57	2 3	7 10
46 7	Cost-Montrun	8 20	3 33	8 27	43 3	Camaret	8 11	2 21	7 26
49 3	BUIS-LES-BARONNIES	8 27	3 40	8 34	49 3	ORANGE	8 23	2 33	7 38

Horaires de la ligne de train Orange-Buis-Les-Baronnies de 1911



Ville d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
 2-Chronologie historique

Service de l'état:
 Udap de Vaucluse

Wood & Associés
 Architectes du Patrimoine
 mandataire
 7541 route de la Crau
 Raphèle
 13280 Arles
 Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
 641 La Resclouse Paussan
 30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

LA VILLE SE MODERNISE

Première moitié du XXème siècle	
Aménagement du parc d'agrément sur la colline Saint Eutrope.	1902
Perçement de la rue de la République où vont s'installer la Caisse d'Epargne puis la Poste.	1904
Perçement de la rue Caristie.	1907
Ouverture de la ligne de chemin de fer Orange Buis-les-Baronnies.	1907
Ouverture du cinéma Le Casino.	1912
Le 55ème régiment d'artillerie s'installe au quartier des sables.	1914
Ouverture du collège du cours Aristide-Briand.	1926
Pierre Loye ouvre à Orange une filature de laine et d'angoir.	1933
Ouverture du cinéma Le Capitol.	1939
Inauguration de l'aérodrome d'Orange-Caritat.	1940
Installation des unités mobiles de la Garde Républicaine sur la route de Caderousse.	1942
Occupation de la caserne Bonnet d'Honnieres par les troupes allemandes.	1944
La caserne Bonnet d'Honnieres est incendiée avec le parc d'artillerie des Crémades et la caserne du 55ème Régiment d'Artillerie.	1944
La ville subit six bombardements alliés pendant l'été 1944. Le 26 août, Orange est libérée sans combat par le 7ème RI américain.	



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation 2-Chronologie historique

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



Casernes du 1^{er} REC dans le quartier Labouche entre 1967 et 2014

LES EVOLUTIONS RECENTES

1950

Augmentation importante du nombre d'habitants de la ville et création de plusieurs quartiers neufs dans les faubourgs qui bordent le centre ancien.

1960

Construction de la nouvelle gare d'Orange en amont de la première.

1967

Installation du 1^{er} Régiment Etranger de Cavalerie dans l'ancienne caserne reconstruite du 55^{ème} régiment d'artillerie dans le quartier du colonel Labouche.

1970

Création à Orange d'un groupement de gendarmerie des autoroutes du Sud de la France.

1972

Ouverture de l'usine de produit d'isolation Saint-Gobain Isovert.

2005

Installation à Orange de l'imprimerie Autajon.

2014

Le 1^{er} REC quitte Orange pour s'installer à Carpiagne.

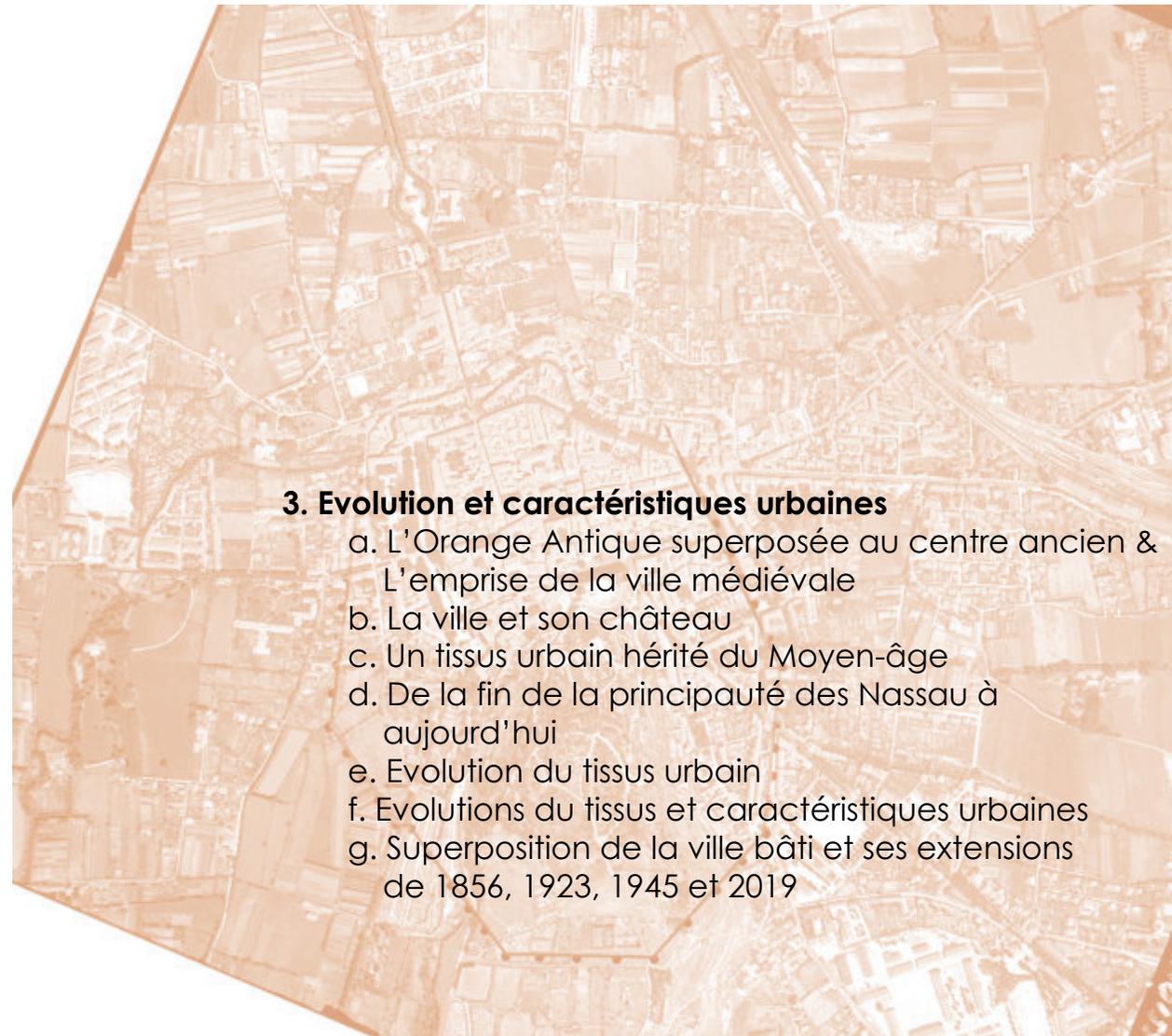
Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la ville d'Orange



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation



3. Evolution et caractéristiques urbaines

- a. L'Orange Antique superposée au centre ancien & L'emprise de la ville médiévale
- b. La ville et son château
- c. Un tissu urbain hérité du Moyen-âge
- d. De la fin de la principauté des Nassau à aujourd'hui
- e. Evolution du tissu urbain
- f. Evolutions du tissu et caractéristiques urbaines
- g. Superposition de la ville bâtie et ses extensions de 1856, 1923, 1945 et 2019

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 AÏTES
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

L'Orange Antique superposée au centre ancien

La carte établie par Jean-Marc Mignon, archéologue de Vaucluse, montre clairement le resserrement de la ville historique par rapport à la ville romaine. Dès le haut Moyen-Age, l'occupation se restreint. La population s'installe probablement dans les anciens monuments tel le théâtre ou l'ancien forum protégés par les antiques élévations.

Le *cardo* et le *décumanus* sont encore lisibles dans le parcellaire d'aujourd'hui. La richesse de la ville antique augure d'une nappe antique sous la totalité de la ville historique actuelle.

Les monuments antiques ; théâtre, arc de triomphe de Marius, mur ouest de l'ancien Forum,... d'Orange reconnus dès la première moitié du XVIIe siècle (Joseph de la Pise 1639) marquent la ville et peuvent faire oublier le patrimoine médiéval et moderne de la cité.

Le cœur ancien de la ville d'Orange représente le quart de la ville romaine.

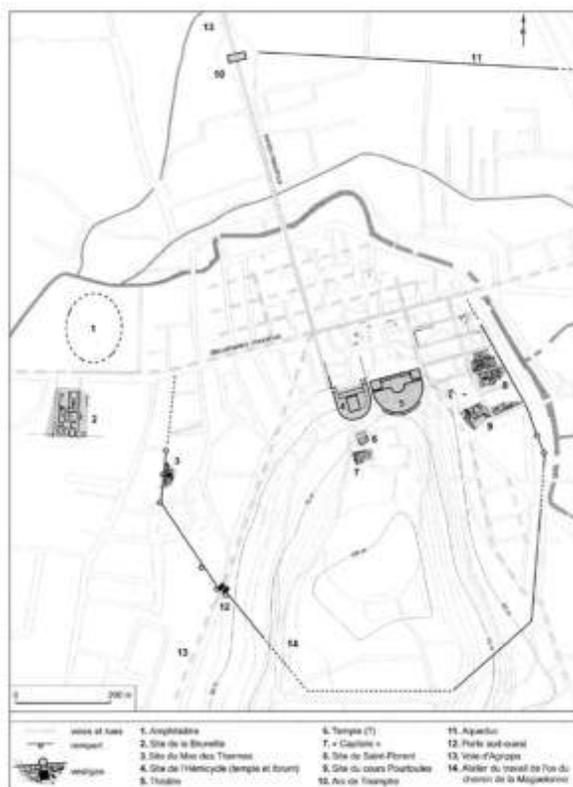


Figure 1. Plan d'Orange par Jean-Marc Mignon (dans Ph. Petron, Gellia 2006).



L'emprise de la ville médiévale

Les fortifications du XIIe siècle englobent la partie urbaine dense du territoire.

« La princesse Tiburge de la première race des princes d'Orange, fit rebâtir les murailles de cette ville, telles qu'on les voyoit encore avant les changements qu'on y fit quand on y ajouta des fortifications à la moderne. » Joseph Mandrillon 1768

On lit clairement, sur le parcellaire du cadastre napoléonien la densité héritée de la ville médiévale et les rues étroites et sinueuses. L'absence de place à l'exception d'une place centrale est également caractéristique du tissu médiéval.

Jean-Marc Mignon cite Jacques le Goff : Orange dispose au Moyen-Âge entre autres atouts : « de son passé de ville romaine, elle garde un cadre urbain monumental, des Monuments ravagés par le pillage, les guerres et les transformations irrespectueuses... mais toujours présents dans leur splendeur ruinée, elle conserve aussi le plan régulier traditionnel et la richesse de mémoire ».



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
3-Evolution et caractéristiques urbaines

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



La ville et son Château

« Tiburge, fille du Comte Raimbaud de Nice fait relever les murs antiques de la ville et rebâtit l'ancien castrum Aurasice. Au XIVe siècle, les princes des Baux consolident donjon et rempart pour résister aux assauts des grandes compagnies qui dévastaient alors toute la Provence ».

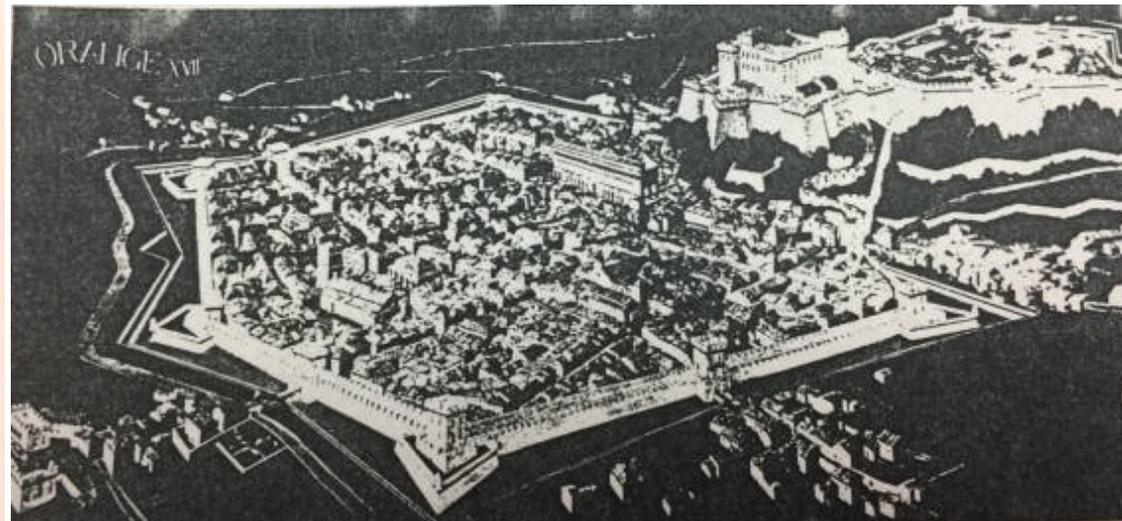
Les guerres de religion font subir des dommages aux ouvrages et à la ville. La forteresse est constituée du château vieux. Remaniée, elle devient une véritable citadelle de 1621 à 1624 sous la houlette de Guillaume de Nassau et sur les plans de l'architecte Servole. Elle est constituée d'un donjon du XIVe siècle, la courtine et la Vignasse, « une esplanade, capable de contenir 10 000 hommes en bataille » (2), « elle a la réputation d'être l'une des meilleures places de la chrétienté »

Les plans illustrent le rapport d'échelle entre la ville et son château. Demeure princière et fort de la Vignasse, installés sur la colline Saint Eutrope présentent une emprise de la moitié de la ville fortifiée.

Le château princier et la place forte seront démontés par le comte de Grignan sous Louis XIV.

La vue des fortifications en contrebas montre l'importance de l'ouvrage défensif qui ceint la cité au début du XVIIe siècle. La maquette présentée montre la densité de la ville dans ses murailles. Tissus urbain d'où émergent les monuments antiques.

La colline Saint Eutrope, emplacement de l'ancienne citadelle des Princes d'Orange est aujourd'hui un vaste espace vert et reçoit de nombreux chantiers de fouilles archéologiques.



Maquette construite en 1938 par Pierre Babot pour le salon du paquebot néerlandais « Oranje »
« Guillaume de Nassaus et la principauté d'Orange » WF et E Leemans



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
3-Evolution et caractéristiques urbaines

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

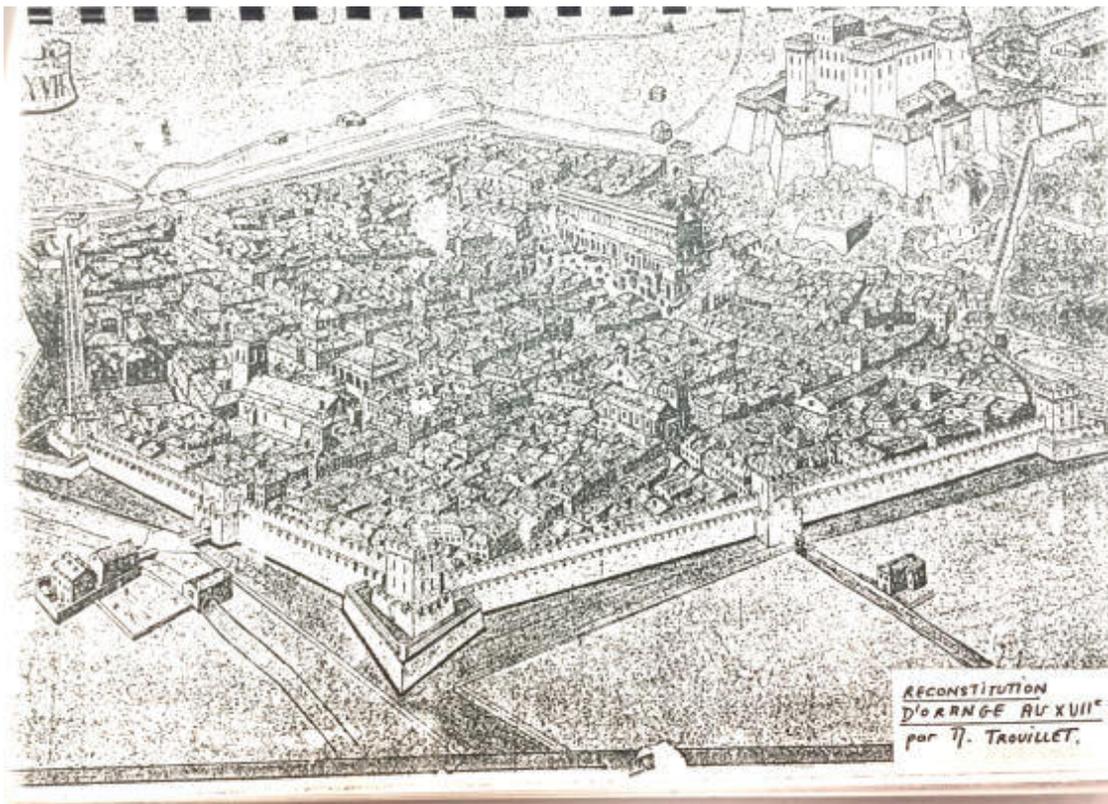
Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Aïtes
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Un tissu urbain hérité du Moyen-Âge

La ville du XVII^e siècle est un ensemble inclus dans ses robustes murailles d'où émergent les vestiges romains, théâtre encore « habité », vestiges de l'ancien *forum*. Les bâtiments civils ou religieux maillent la ville ; cathédrale Notre Dame de Nazareth, église Saint Martin transformée en temple, Evêché, l'église et le couvent des Carmes, église et couvent des Jacobins... le tissu médiéval demeure. Seule respiration, une place centrale avec sa halle couverte.



Reconstitution d'Orange au XVII^e Siècle par M Trouillet



Atlas Historique de Provence, du Comtat Venaissin, de la principauté de Monaco et du Comté de Nice
Edouard Baratier



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
Le tissu hérité du Moyen Age

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



De la fin de la principauté des Nassau à aujourd'hui

Le tissu urbain du centre ancien d'orange reste peu changé jusqu'à l'arrivée du PLM et les années de fort développement économique qui suivent.

Le centre ancien voit des transformations importantes: percée d'avenue, création de places, opérations d'alignement, en accompagnement du développement des faubourgs.

Les monuments antiques sont dégagés des quartiers qui les occupaient, tel le théâtre antique. Des îlots sont démolis ou curetés, ce qui peut entraîner un effacement de la lecture du parcellaire.

Le tracé des fortifications bastionnées du XVIIe siècle reste lisible, « en creux » dans le parcellaire qui borde la Meyne, cours d'eau urbain anciennement déplacé pour faire office de douves le long des remparts.

Superposition du bâti du cadastre Napoléonien et du cadastre de la ville d'Orange de 2019:

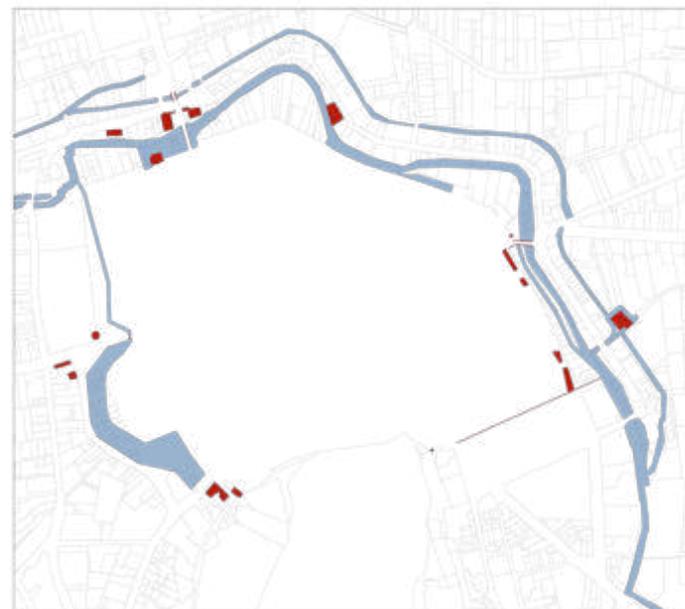
Les îlots ou parties d'îlots en rose correspondent au bâti démolí soit à l'occasion d'opération d'alignement soit à l'occasion de percée de rue.

Commune d'Orange 84100

Etude morphologique urbaine dans le temps



Commune d'Orange 84100
Etude morphologique urbaine dans le temps



Parcelaire 2019
■ Bâti en 1769 + bâti 1817 "intra muros"
■ Tracé du cours d'eau en 1769 d'après le cadastre Napoléonien

■ Bâti en 1817
■ Bâti en 2019

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Evolution du Tissu urbain



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
Evolution du tissu urbain

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Commune d'Orange 84100
Etude morphologique urbaine dans le temps



Bâti en 1817



Bâti en 2019

Evolution du Tissus et caractéristiques urbaines



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
3-Evolution et caractéristiques urbaines



Rues principales ayant fait l'objet d'alignement, les façades ne témoignent pas de la richesse du bâti



Curetage en cœur d'îlot

La qualité du bâti n'est que peu visible depuis l'espace public.

Démolition d'îlot, élargissements de rue, percée de rue nouvelle, curetage ont effacé, en partie, la lecture de la richesse patrimoniale du centre ancien d'Orange depuis l'espace public.

Quelques rues conservent les façades originelles du bâti, c'est le cas de l'ancien Cardo, rue droite, qui reçoit les hôtels particuliers de l'époque moderne pour loger les édiles d'Orange, capitale de la principauté, jusqu'au XVIIe siècle.

C'est dans les petites rues sinueuses, héritées du Moyen-Âge, ou en cœur d'îlot que l'on conserve les traces les plus anciennes.

Ancienne rue Droite, alignement d'anciens hôtel particuliers



Rue sinueuse héritage médiéval



Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphélie
13280 Arles
T e l : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Superposition de la ville du bâti et ses extensions de 1856, 1923 1945 et 2019



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
3-Evolution et caractéristiques urbaines

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

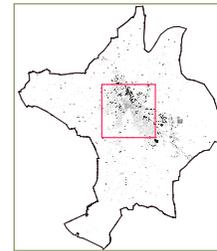
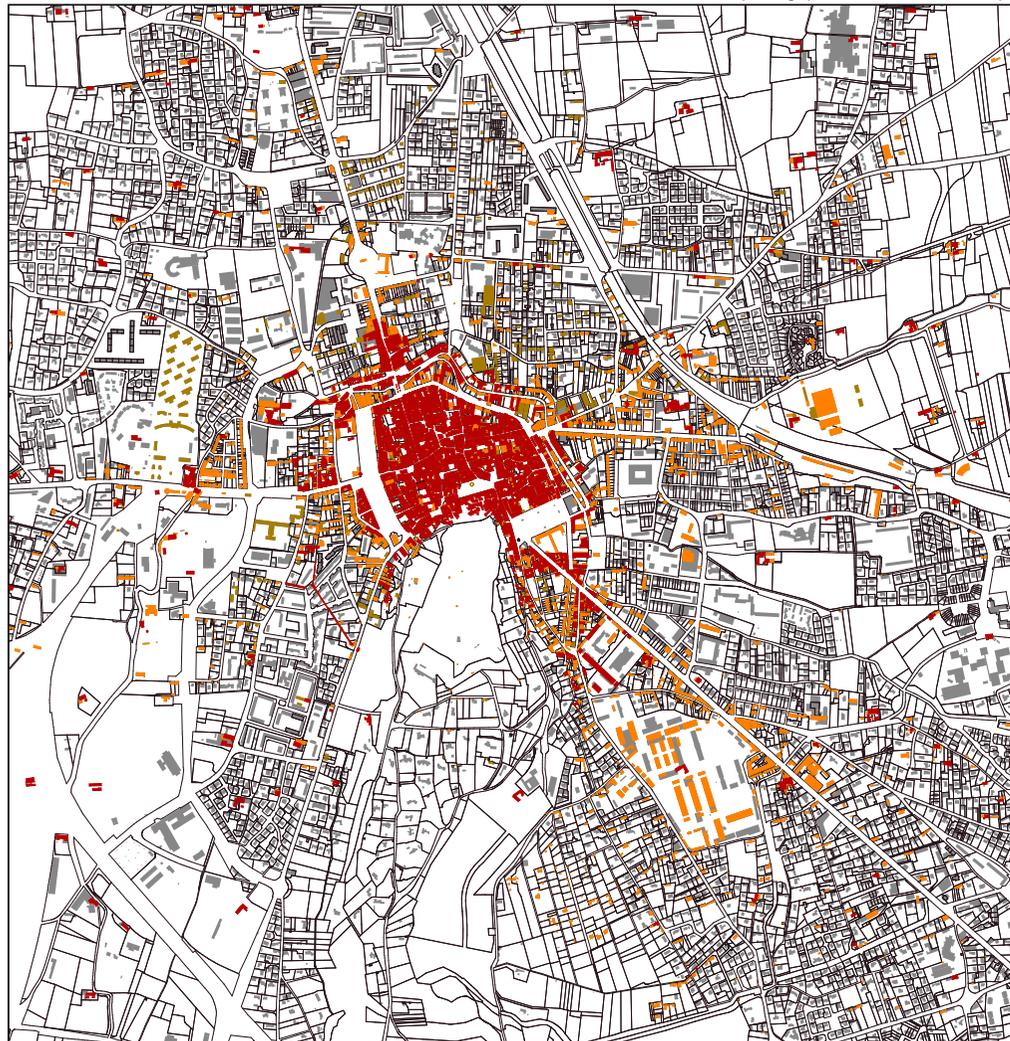
Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tél : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

La carte de superpositions des cadastres montre un étalement urbain exponentiel entre 1945 et aujourd'hui.
Le paysage rural fait de grandes fermes qui jouxtait les fortifications à la fin du XVIIIe siècle s'est progressivement effacé dans une vaste zone périphérique.
Cet étalement urbain accompagne un désintérêt pour le centre ancien qui se vide et se paupérise.
Seuls les développements le long des axes urbains à l'est du centre ancien présentent une homogénéité et un caractère patrimonial indéniable.

Commune d'Orange 84100
Etude morphologique urbaine dans le temps



- Bâti en 1817-1856
- Bâti en 1923
- Bâti en 1945
- Bâti en 2019

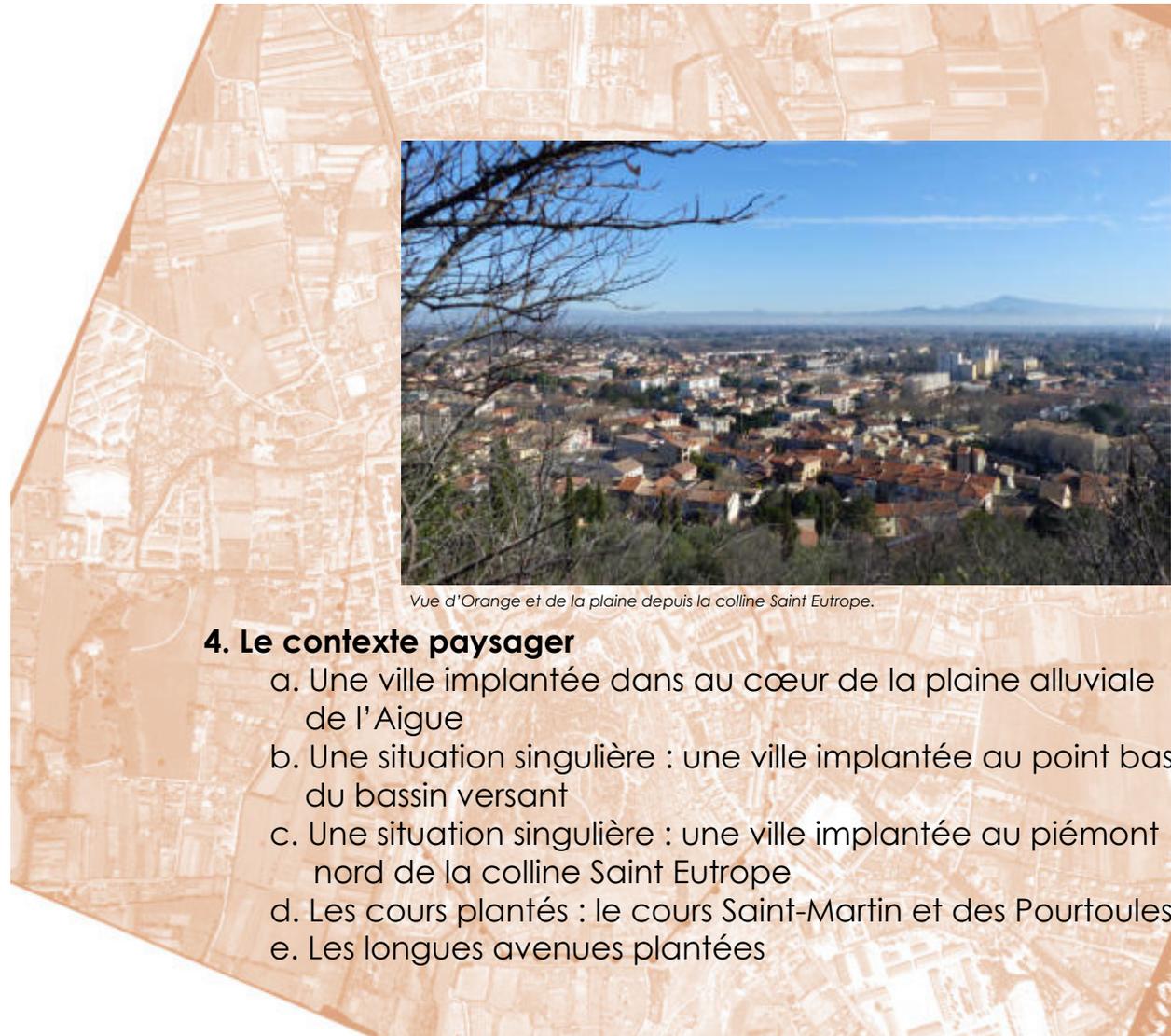
Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la ville d'Orange



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation



Vue d'Orange et de la plaine depuis la colline Saint Eutrope.

4. Le contexte paysager

- a. Une ville implantée dans au cœur de la plaine alluviale de l'Aigue
- b. Une situation singulière : une ville implantée au point bas du bassin versant
- c. Une situation singulière : une ville implantée au piémont nord de la colline Saint Eutrope
- d. Les cours plantés : le cours Saint-Martin et des Pourtoules
- e. Les longues avenues plantées

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Aïtes
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Le contexte paysager Une ville implantée au cœur de la plaine alluviale de l'Aigue



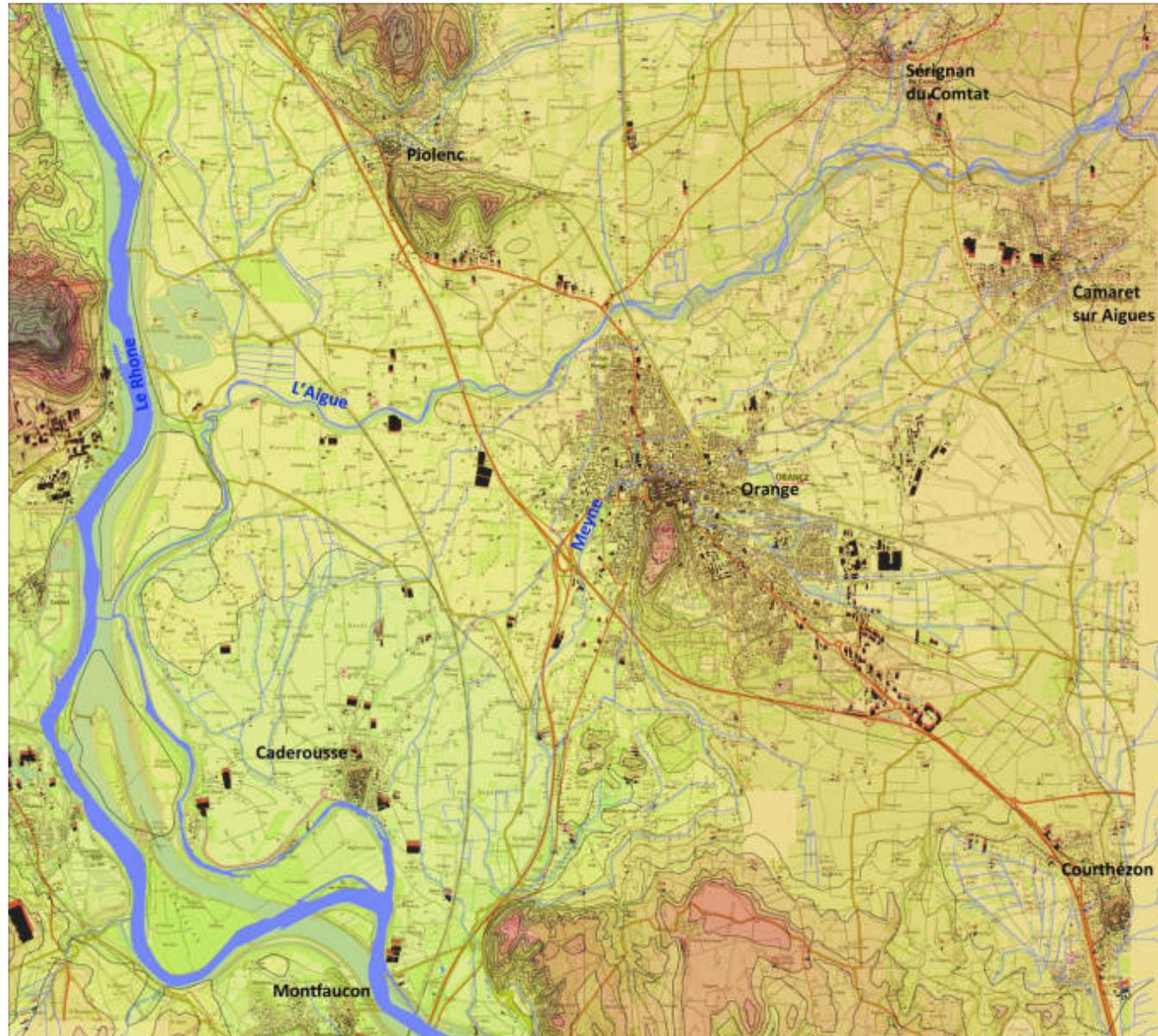
Ville
d'Orange

.....
PVAP

Une ville établie au cœur de la plaine alluviale de L'Aigue, sur le piémont nord d'une butte témoin « la colline de Saint Eutrope » isolat calcaire du massif d'Uchaux.

Une ville implantée très probablement dans le lit mineur de la Meyne détournée pour participer au système de défense de la ville.

Angle à 90°
suggérant un
détournement
artificiel de la
Meyne



Rapport de Présentation 4-Le contexte Paysager

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphélie
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Le contexte paysager

Une situation singulière: une ville implantée en point bas du bassin versant



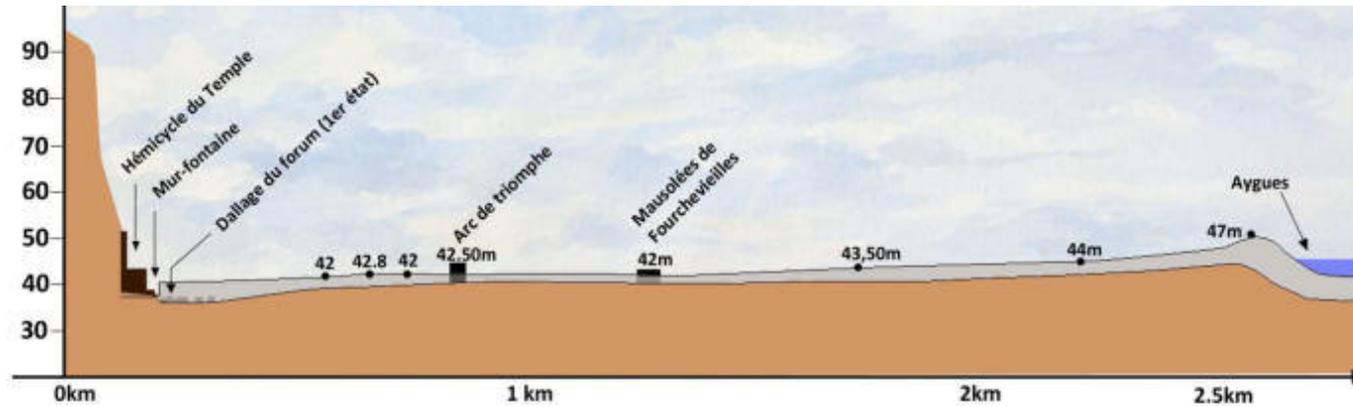
Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
4-Le contexte Paysager

Une ville située en point bas du bassin versant dans l'ancien lit mineur de la Meyne avant son détournement.

Il résulte de cette situation une présence de l'eau importante qui se manifeste, lors d'épisodes d'inondations exceptionnels, sous la forme de nombreuses fontaines qui ponctuent la commune et grâce à la présence de la Meyne soulignée par un alignement de platanes qui marque fortement le paysage communal.



Situation d'Orange en point bas de la plaine de l'Aigüe



Remarquable alignement de platanes le long du boulevard E.Daladier



L'alignement de platanes contribue à souligner la présence de l'eau



Le détournement de la Meyne: gravure du XVIIe siècle



La Meyne depuis le pont A.Réal



Fontaine et Meyne, rue Daladier



La Meyne depuis le pont des blanchisseurs



Inondation de 1924 au cœur de la ville d'Orange



Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
[architectes@wood-
associes.com](mailto:architectes@wood-associes.com)

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Le contexte paysager

Une situation singulière: une ville implantée en piémont nord de la colline de Saint Eutrope

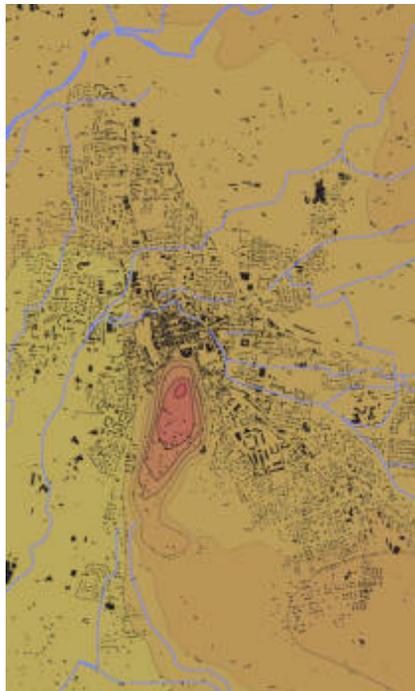


Ville
d'Orange

.....
PVAP

Rapport de Présentation
4-Le contexte Paysager

La ville d'Orange est implantée en piémont nord de la colline de Saint Eutrope, petite éminence qui domine la plaine d'environ 60 mètres. Il s'agit d'une butte témoin calcaire et siliceuse du crétacé dont la géologie peut être rapprochée des collines d'Uchaux



L'étroite relation entre la ville et sa colline



La ville s'enroule autour de la colline...



La colline de Saint Eutrope un « isolat » paysager et naturel enchâssé dans la ville d'Orange



Seul élément de relief, la colline de Saint Eutrope dessine l'horizon de la ville



Vue sur Orange depuis la colline



Arrière plan boisé en surplomb de la ville



Le Parc paysager mis en place dans les années 1920



Les nombreux pins d'Alep âgés d'une centaine d'années



Sur ces photos du début du XXe siècle prises par Pierre ABEL, seuls quelques pins noirs d'Autriche ponctuent la colline qui reste pour l'essentiel relativement nue

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Le contexte paysager

Les cours plantés : le cour de Saint Martin et des Pourtoules



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
4-Le contexte Paysager

A la fin du XVIII^e siècle, la commune d'Orange aménage la « ceinture » de la ville anciennement occupée soit par des fossés ou remparts défensifs (Saint Martin), soit par des secteurs devenus marécageux après leur abandon progressif après la période médiévale (Cour Pourtoules).

Ces deux aménagements majeurs datent de la fin du XVIII^e siècle et sont traités selon le principe du « cours-promenade » agrémenté d'alignement d'arbres (dont les essences varient selon les époques.) Ces nouveaux espaces publics autorisent à la fois la promenade mais également la tenue de marchés et de foires au bestiaux notamment.

Ces vastes espaces marquent aujourd'hui encore fortement les abords de la ville d'Orange. Toutefois, leur caractère de promenade s'est transformé en vaste espace de stationnement. Néanmoins, les alignements d'arbres demeurent, permettant d'adoucir le caractère un peu routier de ces espaces.

La redécouverte du caractère de « promenade plantée » des abords de la ville semble constituer un enjeu important de mise en valeur de la ville.



Le cours Saint Martin au début du XX^e siècle planté de platanes



Les alignements de platanes du cours Saint Martin au début du XX^e



Les deux cours visibles sur la carte d'Etat Major



Le cours Saint Martin (Aristide Briand) grâce à la densité des frondaisons des micocouliers conserve une ambiance végétalisée malgré l'imperméabilisation des sols et la transformation de ce cours « promenade » en un cours « stationnement »



L'usage de la promenade a été supplanté par celui du stationnement automobile



Le cours Saint Martin depuis la colline de Saint Eutrope...



La coulée verte du cours Aristide Briand aujourd'hui



Le théâtre inauguré en 1885 mis en perspective par le cour Saint Martin

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Le contexte paysager

Les cours plantés : le cour de Saint Martin et des Pourtoules



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
4-Le contexte Paysager

Le quartier Pourtoules doit son nom à une porte à double battants romaine (portulae) qui donnait accès à la campagne méridionale d'Orange en direction de Courthézon.

Dans les années 1630 est installé « l'hôpital général des pauvres malades » appelé hôpital Saint Marc, dans l'ancien hôtel d'Aramon permettant la centralisation en un seul lieu de l'ensemble des hôpitaux de la ville.

Au XVIII^e siècle, les bureaux ateliers et dépôts de la fabrique d'Indiennes des frères Wetter étaient également allés à l'est et à l'ouest de cet espace.

Il faut attendre les années 1780 pour que soit créé un cours sous la forme de promenade. Initialement ont été plantés des mûriers qui seront remplacés au début XIX^e siècle par la plantation de platanes dont certains demeurent aujourd'hui. **Il présente, par ailleurs, l'intérêt de mettre en scène la colline Saint Eutrope.** Aujourd'hui ce remarquable événement urbain est devenu un vaste espace de stationnement dont les frondaisons des platanes atténuent le caractère routier. Un projet de stationnement souterrain en cours d'étude permettrait à la place de recouvrir une fonction plus urbaine.



L'école des Pourtoules ouverte en 1884



Une présence des platanes encore marquée cours des Pourtoules



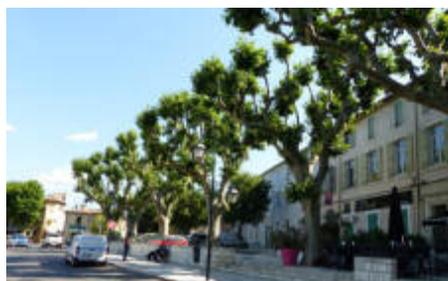
Le cours Pourtoules est l'événement urbain qui met le plus en scène la colline de Saint Eutrope



Le cours des Pourtoules depuis la colline de Saint Eutrope au début du XX^e siècles



La présence des platanes permet d'atténuer l'impact du stationnement



Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire

7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Le contexte paysager Les longues avenues plantées



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
4-Le contexte Paysager

Les avenues en étoile autour de la ville:

Les avenues d'entrée dans la ville qui rayonnent en étoile autour de cette dernière constituent un élément essentiel de lecture du territoire.

Les élargissements successifs, l'effacement des structures agraires du territoire réduisent cette lisibilité.

Seule la permanence assurée par les alignements de platanes permet de maintenir une certaine qualité à ces événements urbains.

L'avenue de la gare:

L'avenue de la Gare, située dans le prolongement de la rue de la République constitue un lien entre la ville et la gare qui s'établit peu à peu dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Cette avenue majeure d'Orange possède quelques caractéristiques qui en font sa qualité:

La présence de jardins sur le côté nord de la rue (en exposition sud) particulièrement luxuriants avec quelques essences « exotiques », participe aux qualités de cette avenue.

De plus, la rue F. Mistral présente une dissymétrie entre :

- Un alignement rigoureux de façades au sud de la voie
- Le retrait des façades au nord faisant place à des jardins exposés au sud qui créent des événements et des ambiances urbaines de très grande qualité

Un remarquable platane situé à la fourche entre l'avenue Fabre et Mistral signe une entrée de rue de très grande qualité



L'avenue Charles de Gaulle au début du XXe siècle et aujourd'hui. L'avenue de Gaulle (anciennement rue des Arènes) offrait une mise en scène majestueuse de l'entrée de ville ouest d'Orange. Elle accueille aujourd'hui un commissariat, une zone de chalandise, des stationnements... Les tilleuls d'alignement sont un élément essentiel de maintien des qualités d'entrées de ville depuis l'ouest.



L'avenue de la gare au début du XXe siècles



Les jardins exposés au sud abritent des essences « exotiques » telles qu'eucalyptus, mimosas...



Alignement du bâti sur le côté nord de la voie

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
[architectes@wood-
associes.com](mailto:architectes@wood-associes.com)

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la ville d'Orange



Ville
d'Orange

PVAP



Vue de l'arc de Marius, du centre ancien et de la cathédrale depuis la coline Saint Eutrope, cliché Cyril Gins.

5. Caractéristiques architecturales

- a. Les quartiers de la ville historique
- b. Repérage patrimonial : Quartier de Langes
- c. Repérage patrimonial : Quartier Saint-Martin
- d. Repérage patrimonial : Quartier du Pont-Neuf
- e. Repérage patrimonial : Quartier des Pourtoles
- f. Typologie « maisons médiévales » XIe-XIIe siècles
 - Exemples de maisons Médiévales à l'alignement
- g. Typologie « hôtel particulier sur rue » XVIe-XVIIe siècle
- h. Profil de voie médiévale/Typologie « maison de ville » XIIe-XVIe siècle, alignée au XIXe siècle
 - Voie médiévale et maisons de ville XIIe-XVIe siècle, partiellement alignées au XIXe siècle
 - Patrimoine remarquable et vestiges
- i. Typologie « hôtel particulier sur cour ou jardin » XVe-XVIIe siècle
- j. Profil de voie percée dans le tissu urbain/Typologie « hôtels particulier en bandes » XIXe/début XXe siècle
- k. Typologie « maison bourgeoise des faubourgs » XIXe siècle
- l. Typologie architecturales
- m. Plan des typologies architecturales
- n. Légende du plan des typologies architecturales

Rapport de Présentation

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Les Quartiers de la ville historique

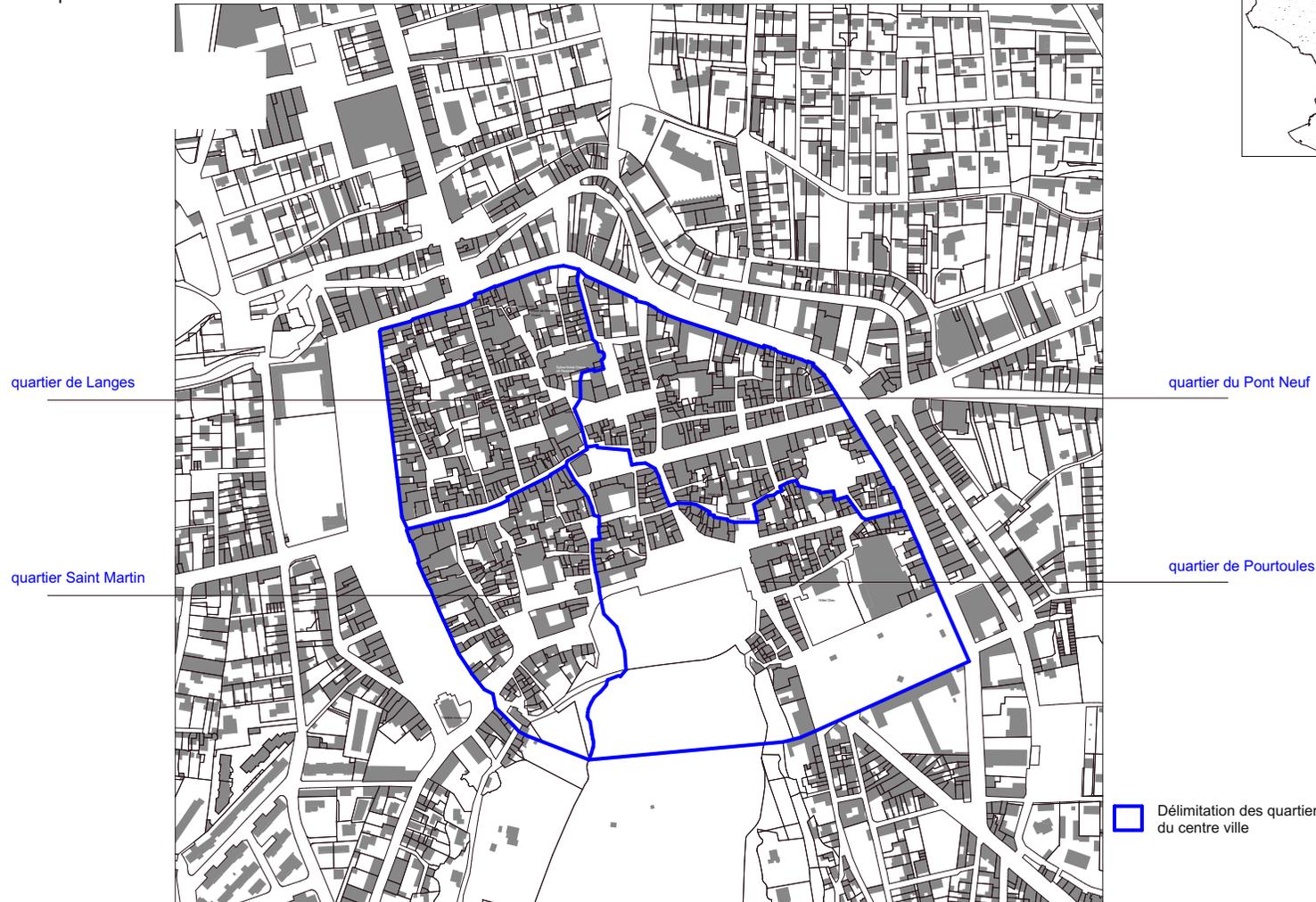
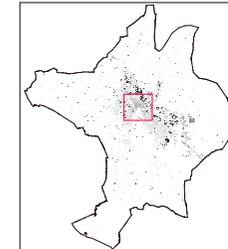


Ville
d'Orange

PVAP

Commune d'Orange 84100

Etude morphologique urbaine dans le temps
Bâti et parcellaire 2019



Thèse de Sylvaine Tondela « Orange au XVIIe siècle aspect de demeures nobles et bourgeoises » 1985
reporté sur le cadastre 2019

Archives Municipales

Rapport de Présentation
Les quartiers de la ville historique

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

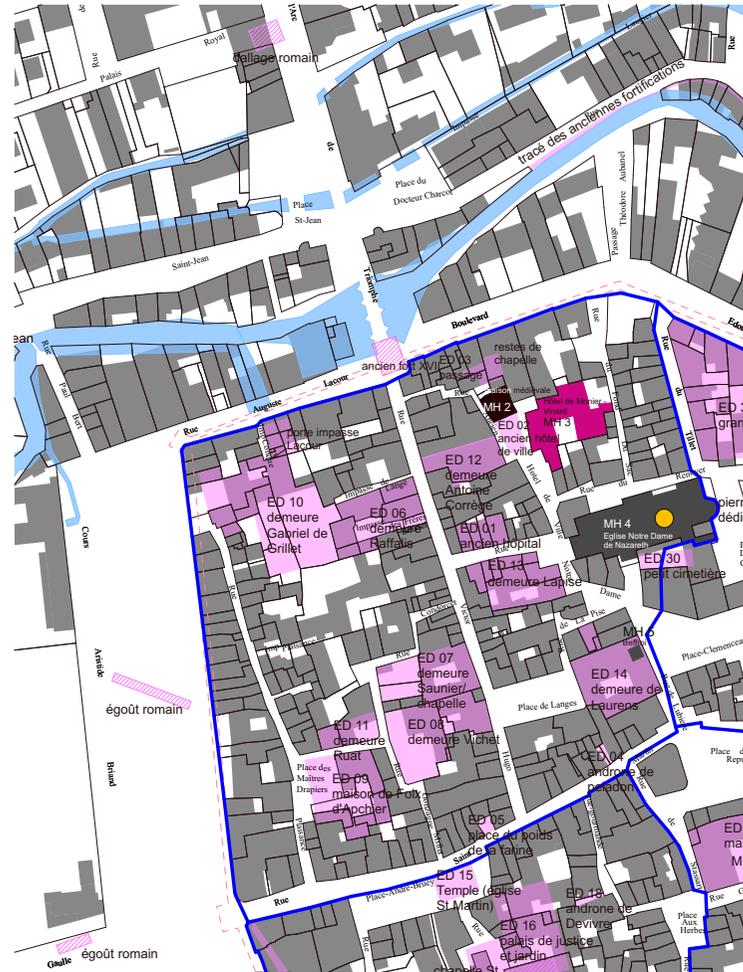


Repérage patrimonial Quartier de Langes

Le quartier situé au nord ouest du centre ancien s'articule autour de l'ancien *cardo*, ancienne rue Droite, ancienne rue de Lange.

Ce quartier abrite des hôtels particuliers et maisons bourgeoises, édifiés ou remis au goût du jour au XVIe et XVIIe siècle.

Parfois redivisés, ils conservent leur intégrité.



- | | | |
|---|--|--|
|  Monuments historiques classés |  Monuments historiques partiellement classés |  Sites classés |
|  Monuments historiques inscrits |  Monuments historiques partiellement inscrits |  Edifices majeurs de la ville |
|  Monuments historiques partiellement classés et partiellement inscrits |  Tracé de la Meyne d'après le cadastre Napoléonien 1817 |  Edifices Label "patrimoine XXe siècle" |
| | |  Edifices religieux |

Quartier de Langes

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



Repérage patrimonial Quartier du pont neuf

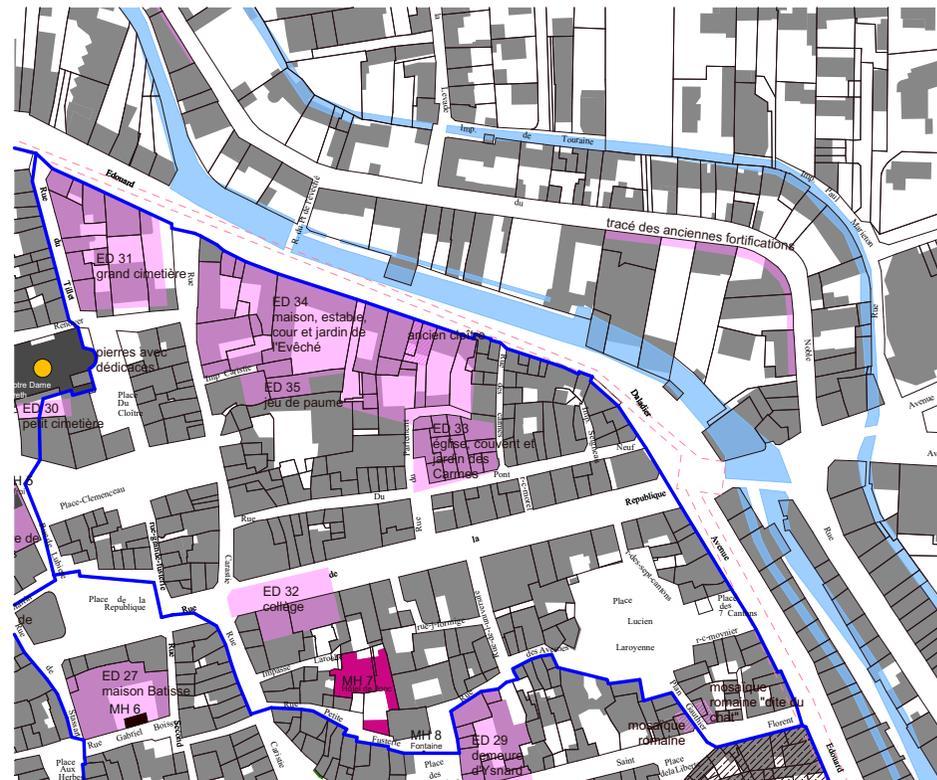
Le quartier est situé au nord-est du centre ancien. Il est structuré par la rue de la République qui fait l'objet d'un percement au début du XXe siècle dans la continuité de l'avenue de la gare. Elle se substitue à la rue du Pont Neuf comme axe est/ouest. Elle a, également, fait l'objet d'un plan d'alignement.

Le nord de la rue du pont neuf est occupé par l'évêché, ses cours et jardins, ainsi que par l'ancien grand cimetière au nord, l'église et le couvent des Carmes au sud de l'îlot.

La place Clémenceau est l'ancienne place de la halle couverte.

La place de la République est née d'un espace libre créé par la démolition d'un îlot.

Un curtage important génère la place Lucien Laroyenne. Un curtage en cœur d'îlot qui transforme des façades sur cour en élévation sur un espace public résiduel et entraîne une perte de lisibilité du tissu urbain.



- | | | |
|---|--|--|
| Monuments historiques classés | Monuments historiques partiellement classés | Sites classés |
| Monuments historiques inscrits | Monuments historiques partiellement inscrits | Édifices majeurs de la ville |
| Monuments historiques partiellement classés et partiellement inscrits | Tracé de la Meyne d'après le cadastre Napoléonien 1817 | Édifices Label "patrimoine XXe siècle" |
| | | Édifices religieux |

Quartier du pont neuf

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle Arles
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



Repérage patrimonial Quartier de Pourtoules

Le quartier est situé au sud-est du centre ancien. Il est structuré par la rue Saint-Roch, rue Saint-Florent et la place des frères Mounet. Si le parvis du théâtre antique est dégagé de construction dans la ville intramuros, l'axe témoigne de l'ancien tracé du canal de Pontillac qui traversait la ville d'est en ouest.

L'ancien couvent des Cordeliers est conservé, l'ancien hôpital Hôtel Dieu est largement remplacé par l'actuelle médiathèque.

Le cours Pourtoules au sud est aménagé postérieurement à la démolition des fortifications fin XVIIe sur un ancien pré inondable. La maison Wetter (fabriquant d'indiennes) témoigne des anciennes activités de fabriques liées à la présence de l'eau.



- | | | |
|---|--|--|
|  Monuments historiques classés |  Monuments historiques partiellement classés |  Sites classés |
|  Monuments historiques inscrits |  Monuments historiques partiellement inscrits |  Édifices majeurs de la ville |
|  Monuments historiques partiellement classés et partiellement inscrits |  Tracé de la Meyne d'après le cadastre Napoléonien 1817 |  Édifices Label "patrimoine XXe siècle" |
| | |  Édifices religieux |

Quartier de Pourtoules

Typologie « maisons médiévales » XIIe – XIIIe siècle

Exemple des façades donnant sur la rue de Plaisance

- Parcelles traversantes
- Maisons étroites / en bande
- Construction sur deux ou trois niveaux
- Une seule travée (porte et fenêtres)
- Baie fénière donnant dans les combles

Les rues étroites, qui n'ont pas fait l'objet de plan d'alignement, conservent un bâti hérité de la période médiévale. C'est le cas de la rue Plaisance, petite ruelle périphérique, sinueuse, qui conserve partiellement son bâti médiéval en l'absence d'enjeu urbain.

Superposition cadastre Napoléonien (tracé rouge)
/cadastre actuel



vue aérienne récente



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
5- Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Exemples de maisons Médiévales à l'alignement



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
5- Caractéristiques Architecturales



**Maison à « une travée » (évolution) sur 3 niveaux
22 Rue Plaisance**

Au premier niveau, fenêtres géminées ; la colonnette en délit est manquante, corbeaux et corniche filante en pierre. Linteau plein cintre en pierre moulurée.

Appareils variés en façade : moellons irréguliers et briques de remplissage au rez-de-chaussée (vraisemblablement, percements plus récents), moellons équarris avec lit de pose régulier pour le 1^{er} niveau, petits moellons pour le dernier niveau (peut indiquer une surélévation).



**Maison à une travée sur 2 niveaux.
16 Rue Plaisance**

Au rez-de-chaussée, sous l'enduit, une ancienne grande baie de remise en plein cintre en pierre apparaît. La baie est bouchée et percée en son centre par la porte de la maison. Présence d'une petite baie avec linteau en bois murée à droite de la porte.



**Maisons à une travée sur 3 niveaux.
14 Rue Plaisance**

Les façades ont évolué avec ajout et/ou agrandissement des percements.

Au dernier niveau, en comble, présence de baies fenières. Elle témoigne d'un usage de stockage de produits agricoles en comble.

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Aïtes
T e l : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Typologie « hôtel particulier sur rue » XVIe – XVIIe siècle

Exemple de façades donnant sur la rue de Plaisance

- Parcelles massées
- Linéaire de façade important
- Construction sur deux ou trois niveaux
- Trois travées ou plus
- Porte cochère
- Baie donnant dans les combles
- Appareil de moellons équarris assisés

Superposition cadastre Napoléonien
/cadastre actuel



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
5- Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 AÏTES
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



31 Rue Plaisance

➤ Linéaire de façade à quatre travées donnant sur la rue. Trace d'une fenêtre à meneaux au droit de la porte cochère. Appareil en moellon équarris assisés (pierres de taille). Calepinage différent suivant les niveaux. Pierres de gros calibre et de tailles différentes pour le premier niveau. Moellons de petit calibre parfaitement assisés pour le second niveau et moellons irréguliers pour le dernier niveau. Présence de baies cintrées donnant en comble. Possible surélévation plus récente.



➤ Ancienne fenêtre à meneaux aujourd'hui transformée



➤ Fenêtre avec linteau bois et trace d'un ancien percement cintré.



Ville
d'Orange

.....
PVAP

Rapport de Présentation
5- Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

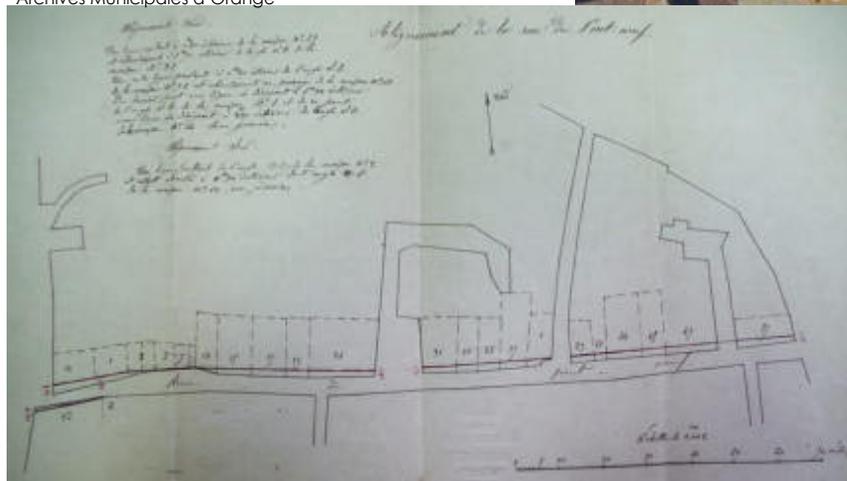
Profil de voie médiévale /
Typologie «maison de ville»
XIIe - XVIe siècles,
Alignée au XIXe siècle

Exemple rue du Pont Neuf

- Rue sinueuse ou non rectiligne
- La rue médiévale à fait l'objet d'un plan d'alignement
- Elle est maintenant doublée par la rue de la République
- Alignement sur la rue mais traces, en façade, d'encorbellements aujourd'hui modifiés ou disparus.
- Gabarits bâti R+2
- 1 ou 2 travées
- Bâti mono-orienté.



Plan d'alignement/ élargissement de la rue du Pont Neuf.
Archives Municipales d'Orange



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
5- Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr



Avril 2025



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
5-Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

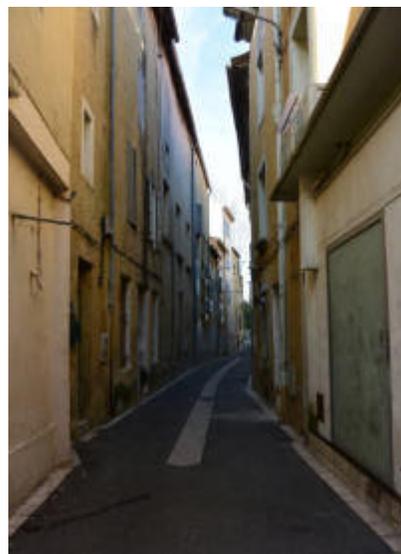
Avril 2025

49

Voie médiévale et maisons de ville
XIIe - XVIe siècles partiellement
alignées au XIXe siècle



Rue du Pont Neuf



127 Rue du Pont Neuf
➤ Façade réunissant deux
anciennes maisons de
ville



78 Rue du Pont Neuf
➤ Déformation de la façade en partie haute, trace d'un
possible encorbellement

Patrimoines remarquables et vestiges, témoins de la richesse architecturale de la ville d'Orange

Des édifices remarquables témoignent de la richesse mais aussi des nombreuses modifications, transformations qu'a connu l'architecture du centre ancien.



Ville
d'Orange

.....
PVAP

Rapport de Présentation
5- Caractéristiques Architecturales



Square du Chanoine Laurent Sautel

➤ Vestiges d'un hôtel particulier ayant subi de nombreuses transformations. Plan en U.



Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Aïtes
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



12 Rue Gourmande

➤ Passage couvert entre la rue et la cour



➤ Porte avec linteau en accolade



➤ Débouché du passage couvert sur la cour. Encadrement en pierre de taille avec arc surbaissé.



➤ Echauguette en surplomb de la porte avec linteau en accolade



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
5- Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



Rue Gourmande

➤ Echauguette et traces d'une fenêtre à meneaux murée et en partie détruite, aujourd'hui support d'une statuette.



Ville
d'Orange

.....
PVAP

Rapport de Présentation
5- Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Typologie « hôtel particulier sur cour ou jardin » XVIe – XVIIe siècle

Exemple des ensembles dont l'accès se fait depuis de petites impasses donnant sur la rue.

- Parcelles massées
- Bâti « ordinaire » en avant corps sur rue
- Pas de façades sur rue
- Construction sur trois ou quatre niveaux
- Façades sur cour ou sur jardin
- Passage couvert ou voûté entre la rue et l'hôtel particulier
- Décors des portes donnant sur rue
- Mise en valeur du ou des escaliers
- Décors



Rue Auguste Lacour

➤ Porte cochère avec bossages et décors en pierre de taille au fond d'une impasse / andronne

Quartier de Langes



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
5- Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



5 Rue Victor Hugo

- Porte cochère donnant sur la rue, avec joints creux et décors en pierres appareillées.



- Passage couvert vers la cour depuis la rue Victor Hugo, sous l'étage noble de l'hôtel particulier.



Façades sur la cour.

- Façades largement transformées mais des traces du décor demeurent ainsi que la composition d'origine. Présence d'un bandeau en pierre pour le dernier niveau (étage en attique). Deux baies du premier avec encadrement et appui en pierre. Une troisième baie de même dimension que les deux précédentes est alignée, elle a perdu ses décors.



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation 5- Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



➤ Façade en fond de cour laissant apparaître les vestiges d'une coursière sur arcades. Balustres et décor en pierre de taille.



➤ Une des deux tours escaliers hexagonale présente dans la cour.



➤ Porte avec décor sculpté donnant sur la tour escalier.



15 Rue Victor Hugo

Passage voûté entre la rue et la cour. Trace de polychromie, rehaut de pigment de terre sur les arêtes des voûtes.

Hôtel de Jonc XVIIIe siècle / Rue de la petite Fusterie

- Façade ordonnancée,
- Encadrement de baie à entablement plat,
- Impostes à guirlandes de feuillage et médaillons,
- Fortes corniches avec modillons
- Chaines d'angle à joints creux,
- Bandeau marqué à chaque niveau.



Ville
d'Orange

.....
PVAP

Rapport de Présentation
5-Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
T e l : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



Rue Victor Hugo

➤ Passage voûté entre la rue et la cour.



➤ Cour non visitée, mais présence d'une tour escalier hexagonale et d'une baie à traverse en pierre aujourd'hui bouchée.



Ville
d'Orange

.....
PVAP

Rapport de Présentation
5- Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 AÏTES
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



Façade régulière sur la rue Victor Hugo.

- La présence d'une grille en fer forgé au rez-de-chaussée laisse envisager la présence d'un passage couvert débouchant sur une cour.



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
5-Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



Rue Victor Hugo
➤ Portes cochères avec décors



➤ Porte d'Hôtel particulier enfouie dans le traitement contemporain des baies et enseignes envahissantes



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
5- Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
T e l : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Profil de voie percée dans le tissus ancien / Typologie «hôtels particuliers en bande» XIXe/début XXe siècle

Bâti à l'alignement le long de la rue. Rue percée ou alignée. Rue de la république.

Les immeubles d'alignement expriment une succession d'hôtels particuliers sur rue de deux ou trois niveaux :

- Façades ordonnancées et décors type éclectiques,
- Fortes corniches en rive,
- Balcons au premier étage filant ou sur porte d'entrée, balustré ou garde corps fonte, encadrements de baie avec clefs sculptées, frises, pilastres, menuiseries à impostes, lambrequins
- Traitement des rez-de-chaussée différenciés, soubassements, bossages,
- Commerces ou activités au rez-de-chaussée,
- Bâti traversant.



Quartier du Pont Neuf



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation 5- Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 AÏTES
T e l : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



5 Rue de la République



23 Rue de la République



21 Rue de la République



25 Rue de la République



9 Rue de la République



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
5- Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Typologie « maison bourgeoise des faubourgs » XIXe siècle

Maisons situées en dehors de l'emprise des dernières enceintes de la ville, sur l'axe menant à la gare (Avenue Frédéric Mistral). La composition de la rue est asymétrique avec façades à l'alignement au sud et jardins au nord.

Immeubles coté sud

- Alignement sur la rue
- Immeubles de 3 niveaux sur rue
- Jardins sur l'arrière
- Façades ordonnancées et décors. Style éclectique, art nouveau, régionaliste, néo-classique...

Maisons bourgeoises coté nord

- Jardins sur rue
- Façades éclectiques de styles art nouveau, toscan, régionaliste...



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
5- Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tél : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



Ville
d'Orange

....
PVAP

Rapport de Présentation
5-Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
T e l : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



Avenue Frédéric Mistral Maisons bourgeoises à l'alignement sur la rue, décor architectural plus modeste que la rue de la République.



Maisons bourgeoises marquant l'angle, jardin sur l'avant. Style art nouveau.



Maisons bourgeoises en retrait avec petit jardin au sud. La disposition des maisons à l'alignement exposé nord et jardinet exposé sud crée une rue asymétrique à fort intérêt urbain.



➤ Maisons bourgeoises à trois travées, R+1/R+1+attique



➤ Maisons bourgeoises éclectiques, régionalistes avec dépendances et folies



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation 5- Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation 5- Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 AÏTES
Tél : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



Propriété agricole englobée dans le développement de la fin du XIXe siècle, et le début du XXe.
Un modèle rural qui maintient des respirations en ville.



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
5- Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
T e l : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



➤ Maisons en bande de faubourg sur les axes principaux d'accès à la ville



➤ Maisons d'ouvrier, modèle régionaliste à pignon



Typologies architecturales :

L'architecture traditionnelle est représentée à Orange par différentes typologies.

Chaque typologie se caractérise par son implantation, sa volumétrie, ses percements et ses détails architecturaux qui serviront de références pour les interventions sur le bâti ancien restitution, restaurations ou créations.

Des prescriptions spécifiques pourront être appliquées en fonction de la typologie des édifices :

Liste des typologies présentes dans le Site Patrimonial d'Orange :

H- Hôtels particuliers

Les hôtels particuliers de la ville d'Orange sont identifiés dans le tissu urbain du centre ancien. S'ils ont été transformés, les volumes originels et les modifications caractéristiques de chaque époque sont également identifiables.

La restitution de tout ou partie de leur composition peut être demandée à l'occasion de travaux.

R- Edifices religieux ou anciens édifices religieux réutilisés

Le centre ancien d'Orange abrite de nombreux édifices religieux réutilisés ou divisés.

La restauration ou restitution d'éléments caractéristiques, composition ou décor de façade peut être demandée à l'occasion de travaux.

I- Edifices institutionnels

Ces bâtiments institutionnels représentent leur époque de construction.

Leurs caractéristiques architecturales doivent être préservées.

C- Immeubles collectifs historiques

Les immeubles de rapport du centre historique d'Orange nous sont parvenus avec les témoignages de leurs nombreuses transformations. Ils abritent des vestiges parfois importants du bâti romain puis médiéval. De nombreuses façades ont été modifiées à l'occasion de campagnes d'alignement. Ils ont pu faire l'objet de transformations significatives, des surélévations, des constructions dans les cœurs d'îlots.

Une recomposition peut être envisagée sous réserve de justification historique et patrimoniale. Une prescription d'archéologie préventive pourra être émise (infrastructure ou archéologie du bâti).

La réhabilitation peut passer par la recomposition d'étage supérieur récent afin de restituer un confort de vie : création d'un espace extérieur en cœur d'îlot ou modification d'une ancienne surélévation.

V- Immeubles XIXe siècle, hôtels particuliers ou immeubles de rapport

Les édifices de la deuxième moitié du XIXe siècle issus de démolition/reconstruction lors de la percée de la rue et place de la République et des embellissements réalisés dans la deuxième moitié du XIXe siècle.

Les volumes et compositions sont spécifiques elles devront être préservées et restituées le cas échéant.

Vh- Villas hors les murs

Villas bourgeoises accompagnées de jardins. Elles sont édifiées lors du développement des faubourgs de l'arrivée du PLM à Orange jusqu'à la guerre 39/40.

Les implantations, volumes et compositions sont spécifiques. Elles devront être préservées et restituées le cas échéant, y compris leur implantation en retrait et leurs jardins.

Mf- Maisons de faubourg

Elles sont édifiées lors du développement des faubourgs, de l'arrivée du PLM à Orange jusqu'à la guerre 39/40. Maisons en bande à l'alignement avec jardins de ville à l'arrière.

Elles doivent être maintenues pour leur valeur d'élément de composition urbaine. Leur valeur dans la composition de la rue doit être préservée : implantation, hauteur, rythme de façade.

Les jardins à l'arrière doivent être préservés

F- Anciennes fabriques

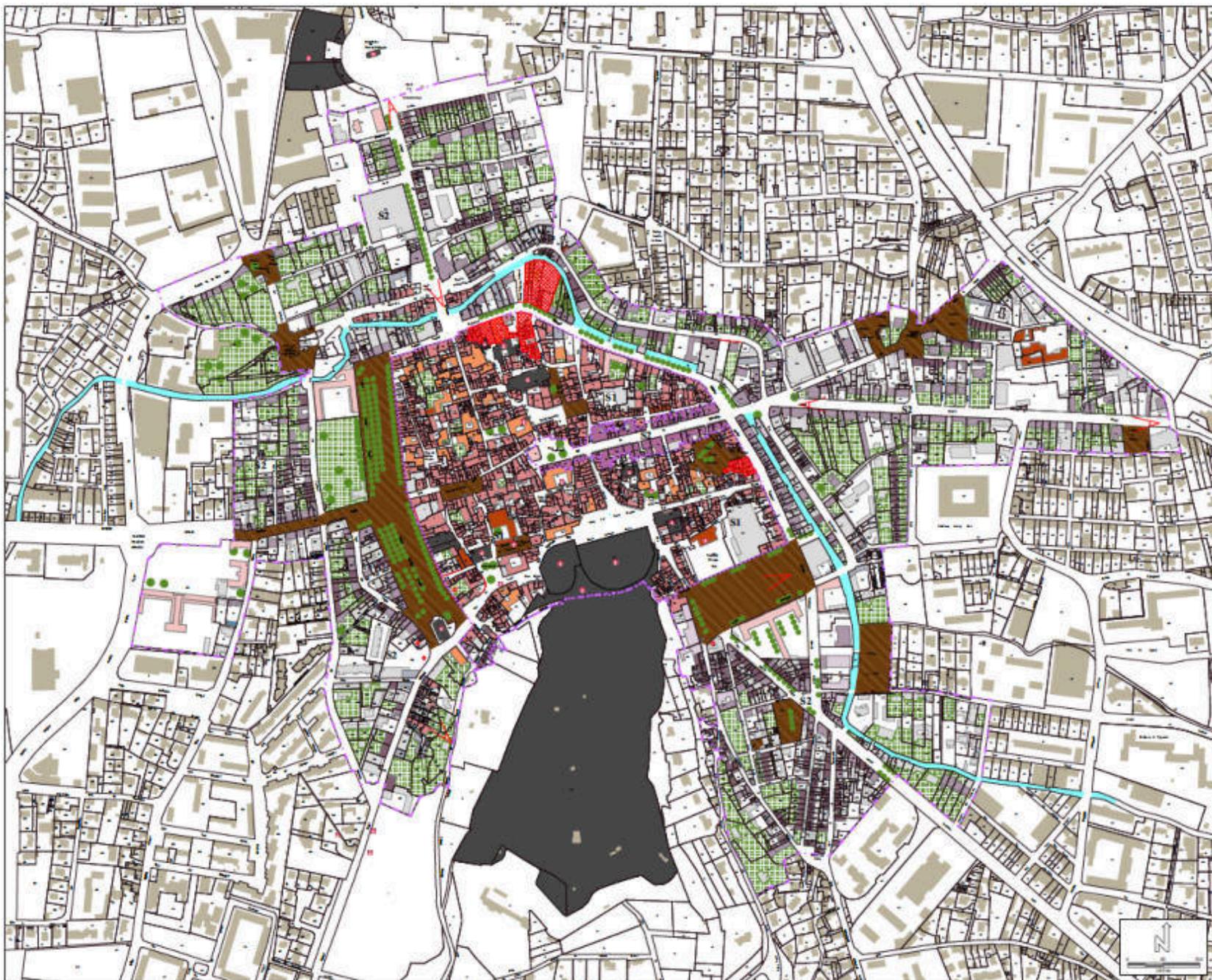
Ces bâtiments situés le long de la Meyne demeurent avec leur caractéristique d'édifices semi-industriels.

Elles peuvent recevoir des réhabilitations lourdes, leur spécificité doit être conservée.

A- Anciens mas agricoles

Quelques mas agricoles demeurent, longères étroites où habitations et volumes agricoles sont édifiés sur un axe est-ouest, largement percés au sud sur jardin et verger.

Ils seront conservés pour leur valeur de témoignage dans leurs dispositions caractéristiques.



Ville
d'Orange

.....
PVAP

Rapport de Présentation 5- Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tél : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation 5-Caractéristiques Architecturales

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
T e l : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussion
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Légende

1. Limites

- limite du site patrimonial remarquable
- limite de secteur

2. Immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques

- Immeuble bâti ou non bâti classé ou inscrit au titre des monuments historiques

3. Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

Typologie architecturale

- H : Hôtels particuliers et leur dépendance
- R : Edifices religieux ou anciens édifices religieux
- I : Edifices institutionnels
- C : Immeubles collectifs historiques ou maisons coeur de ville
- V : Immeubles XIX^e siècle, hôtels particuliers ou immeubles de rapport
- Vh : Immeubles XIX^e siècle, villas hors les murs et leur dépendance
- Mf : Maisons de faubourgs
- F : Anciennes fabriques
- A : Anciens bâtis agricoles (mas, remises, maisons de village...)
- Mur de soutènement, mur de clôture
- Rempart
- Rempart supposé
- Éléments extérieurs particuliers (portail, clôture, décor, etc...)

Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la ville d'Orange



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation



6. Objectifs généraux

- a. Spécificité du SPR retenu : un centre ancien « millefeuille historique »
- b. Périmètre du SPR retenu
- c. Les grands enjeux du Plan de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
- d. Les grands objectifs du Plan de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphélie
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Spécificité du SPR retenu : un centre ancien « millefeuille historique »

La ville d'Orange contient dans ses murs des témoignages de ses 2000 ans d'histoire prestigieuse.

Comme le montre la photo ci-contre, un point de vue qui permet à l'œil averti de remonter le temps. Depuis l'angle 1900 de l'immeuble rue de la République, les façades décroissent jusqu'à la place Mounet. Ces façades recomposées jusqu'à nos jours à deux ou trois travées ne laissent pas deviner leurs cours intérieures ou leur richesse archéologique incluse dans la maçonnerie. Le point de vue bute sur le théâtre antique, qui absorbe par sa monumentalité l'attention du visiteur du centre ancien d'Orange.

Les alignements ou traitements de façade fonctionnels ont gommé progressivement les façades médiévales.

La ville historique d'Orange est un joyau qui se cache. La lecture de la richesse du bâti depuis l'espace public nécessite un œil averti.

Si le patrimoine antique émerge du centre ancien par ses monuments emblématiques, des vestiges archéologiques restent enfouis dans le bâti existant.

Les témoignages médiévaux sont visibles dans les petites rues de traverses ou en cœur d'îlot.

Les façades sur rue sont souvent plus récentes que le bâti sur lequel elles s'adossent. Les éléments de décor ont été souvent gommés par des traitements disgracieux en façade, en remplacement de menuiserie ou par des interventions sur les devantures commerciales, en opposition avec les dispositions traditionnelles des immeubles.



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
6-Objectifs généraux

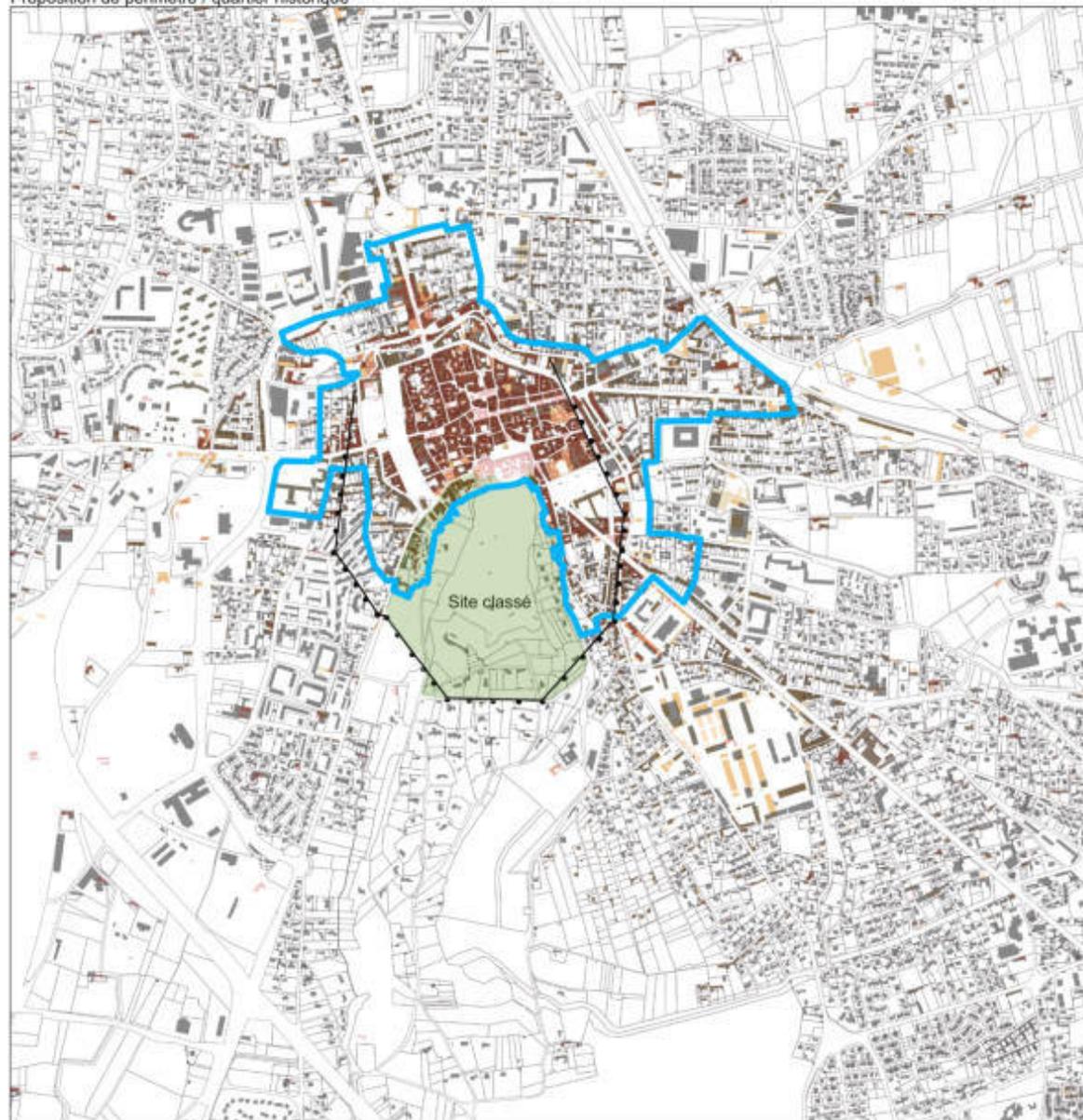
Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Commune d'Orange 84100
Proposition de périmètre / quartier historique

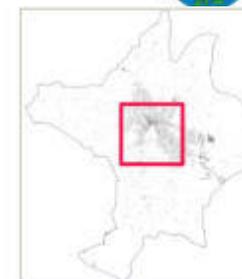


Périmètre SPR retenu



Ville
d'Orange

PVAP



ORANGE
Périmètre SPR

Rapport de Présentation
6-objectifs généraux

-  Périmètre SPR
-  Fortification antique
-  Bâti en 1817 (1856 cours St Martin, 1890 cours de Pourtole)
-  Bâti en 1923
-  Bâti en 1945
-  Bâti en 2019
-  Parcellaire 2019
-  Site Classé

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Aïtes
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussion
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Les grands enjeux du Plan de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
6-Objectifs généraux

Caractéristiques du centre historique d'Orange, synthèse:

Une géographie particulière

Une ville de plaine adossée au nord de la colline Saint Eutrope qui a reçu le château des princes d'Orange.

Une ville qui se reconstruit sur elle-même à l'intérieur de ses fortifications.

La ville historique d'Orange témoigne d'un fief autonome qui s'établit durant le Moyen-âge sur l'emprise d'une ville romaine remarquable.

De nombreux vestiges monumentaux encore sont visibles aujourd'hui. Les nombreuses opérations de fouille préventives montrent que les ruines romaines restent largement intégrées dans le bâti de l'hyper centre historique.

Les rues ont fait l'objet d'alignement. De nombreuses façades sont recomposées et ne témoignent pas de la richesse patrimoniale intérieure.

Une ville qui a vu ses habitants émigrer à l'extérieur

Le centre ville pâtit d'un **défait d'image** depuis les années 1950 et d'un déplacement de la population vers les faubourgs récents résidentiels. Le centre ancien reste occupé par une population modeste. Le nombre important de logements dégradés et de logements vacants a amené une OPAH-RU. Les objectifs de l'OPAH-RU s'accompagnent d'interventions sur le paysage urbain concernant les espaces publics, les commerces et la mise en valeur de l'aspect patrimonial.

Un tissu dense où la vie peine à se maintenir en l'absence de véritable réhabilitation.

Un bâti qui s'est progressivement détérioré.

Un commerce vieillissant.

Les grands enjeux :

Le Plan de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine porte des enjeux de reconnaissance d'un patrimoine urbain de grande qualité. La mise en place de règles pour la restauration du bâti doit permettre à la ville d'Orange une mise en valeur de son environnement urbain, porteur d'image pour la ville à la hauteur de son patrimoine monumental protégé.

Le PVAP doit permettre :

- Le retour d'un habitat de qualité,
- La reconquête des rez-de-chaussée désaffectés,
- La reconquête de l'espace public,
- Au centre historique de retrouver sa place de lieu de convergence pour une vie sociale apaisée.

La commune a un impératif **besoin d'encadrement des interventions sur le patrimoine bâti public ou privé** non repéré au titre des Monuments Historiques. Les interventions de requalification des immeubles de logements, la présentation des commerces ainsi que le **traitement des espaces publics** nécessitent des règles d'intervention.

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
Tel : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclouse Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025

Les grands objectifs du Plan de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine:



Ville
d'Orange

PVAP

Rapport de Présentation
6-Objectifs généraux

Grands Objectifs :

Le PVAP doit permettre **une mise en valeur du patrimoine, bâti ou non bâti**, identifié sur le territoire de la commune par la reconnaissance de tous les éléments qui constituent l'identité patrimoniale :

Objectifs patrimoniaux:

- Permettre la reconnaissance et la mise en valeur des traces de l'histoire,
- Permettre la conservation et la mise en valeur du bâti historique en intégrant l'archéologie du bâti.

Objectifs urbains:

- Renforcer la lecture historique des tracés urbains,
- Maintenir les fronts bâtis,
- Maintenir la lecture du parcellaire,
- Encadrer le traitement des espaces publics,
- Permettre un traitement unitaire des espaces publics par secteur,
- Encadrer l'utilisation de l'espace public,
 - mobilier urbain
 - utilisation privative de l'espace public (terrasses, étales...)
- Restaurer le circuit de l'eau, cours d'eau et fontaines,
- Renforcer la végétation en ville.

Objectifs architecturaux:

- Protéger et mettre en valeur l'ensemble du bâti contenu dans le périmètre,
- Adapter les prescriptions de restauration à la nature du bâti,
 - procédés constructifs
- Permettre la réutilisation du bâti à travers une réappropriation adaptée,
 - adapter les règles aux secteurs
 - adapter les règles aux types d'édifice
- Encadrer les éventuelles transformations,
- Permettre l'intégration des vitrines commerciales,
- Permettre l'intégration de dispositifs d'adaptation aux changements climatiques,
- Protéger les abords ou l'environnement des édifices remarquables,
- Contrôler le traitement des clôtures,

Service de l'état:
Udap de Vaucluse

Wood & Associés
Architectes du Patrimoine
mandataire
7541 route de la Crau
Raphèle
13280 Arles
T e l : 0490961976
architectes@wood-associés.com

Cyril Gins Paysagiste
641 La Resclause Paussan
30140 MIALET
Cyril.gins@orange.fr

Avril 2025